

Clisson, une ville près des marches de guerre du XIII^e siècle à 1544-1556

L'histoire de la ville, associée à celle d'une famille seigneuriale qui émerge vers 1038 avec Guy de Clisson, connaît une accélération à partir du XIII^e siècle. Le puissant lignage a légué plusieurs grands noms en Bretagne dont Olivier I^{er} le Vieux, adversaire du «bailliste» Pierre Mauclerc puis du duc Jean I^{er} le Roux, Olivier II contemporain du duc Jean II à la fin du XIII^e siècle, Olivier III exécuté à Paris en 1343 sur l'ordre du roi Philippe VI et le l'illustre connétable Olivier IV (mort en 1407), opposant irréductible au duc Jean IV.

Occupée par les forces restées fidèles à Jean V, après l'attentat de Penthievre en 1420, la petite bourgade enclose accroît son extension topographique et son développement économique dans la Vallée et dans ses autres faubourgs sous l'administration des princes apanagés de la dynastie des Montforts, dont le rôle sera étudié jusqu'en 1544-1556, dates de deux déclarations d'héritages faites par François de Bretagne, baron d'Avauour puis par son frère et successeur Odet¹.

Notre étude, entreprise dans une perspective chronologique et thématique, repose sur une documentation dûment répertoriée, provenant des Archives départementales de la Loire-Atlantique, de publications anciennes et de l'ouvrage du comte Paul de Berthou, et s'oriente dans trois directions. Nous examinerons la place forte jusqu'en 1420, date de la saisie des biens de la famille de Clisson, compromise dans l'attentat de Penthievre contre le duc Jean V. Le paysage urbain, analysé ensuite, se définit du temps des derniers ducs au Moyen Âge et pendant la première moitié du XVI^e siècle, par une partie enclose réduite et de vastes faubourgs semi-ruraux au départ des grands chemins qui mènent à Nantes, à Angers, à Poitiers et dans le pays de Rais (Retz). La ville du XV^e siècle est située au voisinage immédiat d'une «marche de guerre», une expression significa-

¹ Le livre de P. de Berthou, *Clisson et ses monuments*, Nantes, 1910, récemment réédité, n'a pas été remplacé sur le plan historique et topographique. Nous l'avons utilisé dans notre thèse sur : *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Maloine, 1981 et dans cet article.

tive, qui implique un statut particulier, des avantages commerciaux, fiscaux, culturels en temps de paix, mais des sujets d'inquiétude permanents avec le passage d'armées régulières, de soudards opérationnels ou démobilisés et de bandes de brigands².

La place forte et ses seigneurs aux XIV^e et XV^e siècles

«Le chateau de Clisson est dongeonné, tourrelé et retranché» déclare au XVII^e siècle le célèbre voyageur Dubuisson-Aubenay dans un raccourci significatif qui oublie, toutefois, de rappeler que ce beau témoignage d'architecture militaire qui couvre, selon un aveu, une superficie de 50 «bouexellées» de terre (l'équivalent de 10 journaux) a donné naissance à une petite ville originale, fortifiée à son tour à partir du XIII^e siècle³.

Avec l'enrichissement des fonds documentaires, l'histoire de Clisson se fait plus précise dans les faits et dans son aspect monumental.

Le Clisson des deux Olivier à l'époque de la guerre de Cent Ans

L'histoire de Clisson est associée à celle de ses deux illustres seigneurs, Olivier III, et le connétable de France, Olivier IV.

1 – Clisson occupe une position stratégique trop importante pour que les adversaires, anglais et français, et leurs représentants bretons, les Montforts et les Penthièvre, l'ignorent pendant la guerre de Succession de 1341 à 1364.

Au début de l'interminable conflit, Olivier III, marié successivement à Blanche de Bouville puis à Jeanne de Belleville qui lui apporte trois seigneuries supplémentaires⁴, sert le roi de France Philippe VI en Flandre (1339), puis Charles de Blois ; mais il est fait prisonnier par les Anglais lors du siège de Vannes. Une rumeur court selon laquelle il aurait embrassé en secret le parti des Montforts et traité avec les Anglais. Son attitude

² CINTRÉ, R., *Les Marches de Bretagne au Moyen Âge*, éd. Jean-Marie Pierre, Fougères, 1992.

³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n°1 et 2 : minu et déclaration des héritages que tenait feu François de Bretagne, baron d'Avaugour, baillée par son fils François le 6 juillet 1544 ; B 1830 n° 3 : aveu d'Odet de Bretagne à la mort de son père François le 14 juillet 1549, acte clos le 7 avril 1556. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 2 et 3, f° 1. DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, tome II des Archives de Bretagne publiées par la Société des Bibliophiles bretons, 1902, p. 176 ; Guillotin de Corson, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, tome III, Rennes, 1899, p. 76-82.

⁴ Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, tome I, coll. 384-386, 1291. On dira désormais *Preuves I, II, III*.

ambiguë finit par intriguer le roi qui vit alors dans la hantise des complots depuis ses premiers échecs et soupçonne plusieurs membres de son entourage d'être de connivence avec ses ennemis. Clisson est arrêté sous l'inculpation d'avoir négocié secrètement avec Édouard III et de lui avoir livré la place forte vannetaise, sommairement jugé et décapité en place publique à Paris le 2 août 1343. «Comme Clisson qui a grand tort, cruellement fut mis à mort» dit succinctement l'histoire de Jean IV⁵. Comble de l'ignominie, son corps est suspendu au gibet de Montfaucon et sa tête, «son chef», attachée au bout d'une lance, est montrée dans plusieurs villes de Normandie, puis à Nantes, en guise d'avertissement à d'éventuels comploteurs⁶.

Sa veuve, Jeanne de Belleville, ne pardonne pas aux Français ce véritable assassinat politique et mène contre eux une guerre personnelle qui prend un tout autre sens quand elle se remarie avec le capitaine de routiers anglais Walter Bentley. La ville de Clisson a donc choisi, plus par nécessité que par conviction, ses alliés et soutient momentanément le parti hostile à la France et aux Blésois⁷.

2 – Le fils de la victime, le futur connétable Olivier IV (1336-1407) a passé son enfance en Angleterre en compagnie de son cousin Jean de Montfort. Il combat à ses côtés à Auray en 1364 et contribue à la victoire des Montforts sur leurs adversaires Blois-Penthièvre. Des liens étroits unissent le jeune chevalier au roi d'Angleterre Édouard III qui lui restitue une partie des biens familiaux et lui accorde des offices comme la capitainerie d'une place-forte⁸.

Que s'est-il passé ensuite pour expliquer son spectaculaire revirement en faveur de la France ? Peut-être n'a-t-il pas été récompensé comme il le méritait ? Sans doute n'a-t-il pas apprécié la promotion d'Anglais à la cour du nouveau duc Jean IV ? A-t-il mesuré les avantages d'un choix qui lui offre la fortune et la gloire ? Il n'est pas inutile de rappeler qu'il a épousé en février 1361 Béatrice-Catherine de Laval, fille de feu Guy X, tué à la

⁵ Dom MORICE, *Preuves II*, 308.

⁶ Dom MORICE, *Preuves I*, 1380, 1381-1382, Jean Froissart, *Chroniques*, Livre I, Lettres gothiques, Livre de poche, Paris, 2001, p. 452-453, 456 ; CASSARD, J.-C., «Les villes dans la guerre de Succession», *M.S.H.A.B.*, 1998, p. 92 ; FAVIER, Jean, *La guerre de Cent ans*, Paris, éd. Fayard, 1980, p. 136.

⁷ LA BORDERIE, Arthur de, *Histoire*, *op. cit.*, tome III, p. 474 ; «Et sachez que le sire de Clisson q'est un des plus grauntz du Peyto (sic) et quatre autres barons ... et autres chivalers dud. pais et lour villes et forcelettes sont renduz à nostre pées» déclare Édouard III dans une lettre de 1342. On consultera sur l'histoire de cette période complexe l'ouvrage de CASSARD, J.-C., *Charles de Blois*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 1994, p. 36.

⁸ Dom MORICE, *Preuves I*, 1527 (Olivier de Clisson a vécu en Angleterre son adolescence), 1359, 1530.

bataille de La Roche-Derrien, en 1347, dans les rangs des partisans des Penthièvre. Toujours est-il que, sans état d'âme, il profite de ses séjours à Paris comme ambassadeur pour se réconcilier avec le descendant du justicier de son père, traite avec Charles V qui lui restitue, en 1367, ses biens et ses titres dans le royaume⁹.

«Tourné français», Olivier participe aux opérations de reconquête du territoire perdu au traité de Brétigny, s'illustre en compagnie de Du Guesclin, son ami, son allié, son frère d'armes¹⁰, du duc de Bourbon, de Philippe le Hardi de Bourgogne et d'autres valeureux capitaines. On le rencontre sur les principaux théâtres de conflit des années 1367-1380 ; en Normandie, en Poitou, en Aquitaine. À la mort de Charles V, en 1380, il sert son jeune fils Charles VI et figure au sein de l'équipe gouvernementale, constituée de petits chevaliers et écuyers expérimentés, des réformateurs que la haute noblesse surnomme, par dérision, les Marmousets, des figures de singes¹¹. Sa promotion comme connétable de France, après la disparition de Du Guesclin, récompense l'un des meilleurs stratèges de cette époque, un conseiller militaire du roi, et même un habile diplomate¹².

Mais c'est aussi un homme brutal, surnommé par les Anglais le «boucher de l'armée française», rapace, peu scrupuleux, qui s'est fait bien des ennemis. Charles le Mauvais, roi de Navarre, le déteste ; des courtisans n'apprécient pas son franc-parler ; Jean IV de Montfort moins que d'autres puisqu'il le soupçonne d'être l'amant de son épouse Jeanne Holland ! Qui plus est, Olivier de Clisson est devenu le parent et l'allié des Penthièvre par le mariage de sa seconde fille Marguerite ou Margot avec l'héritier de l'apanage. Son nom figure, comme acteur ou témoin, dans plusieurs actes officiels publiés par Dom Morice et M. Jones¹³. Il représente aussi un

⁹ Dom MORICE, *Preuves I*, 1621, restitution par Jean II le Bon à Clisson des biens de son père situés sur le territoire du royaume, Dom MORICE *Preuves II*, 296-297, lettres de connétable de France pour Olivier de Clisson le 28 novembre 1380.

¹⁰ Dom MORICE, *Preuves I*, 1642, alliance entre Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson «pour nourrir bonne paix et amour perpétuellement».

¹¹ AUTRAND, Françoise, *Charles V*, Paris, éd. Fayard, 1994, p. 597, 599, 600.

¹² Dom MORICE, *Preuves I*, 1597 (sa présence lors du traité de Guérande), 1599 (Jean IV envoie Clisson et Latimer, en ambassade en France).

¹³ Dom MORICE, *Preuves I*, 1631, lettre de la comtesse de Penthièvre à Olivier de Clisson son lieutenant général et gouverneur de ses terres en Bretagne ; *Preuves II*, 99, 229-230. JONES, Michael, *La Bretagne ducale, Jean IV de Montfort (1364-1399) entre la France et l'Angleterre*, P. U. Rennes, 1998, et *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, publication de l'Institut Armoricaïn de Recherches économiques et humaines, éd. Klincksieck, Paris tome I, 1980, n° 30 p. 1363 ; n° 49 p. 105 ; n° 63 p. 119 ; n° 71 p. 125 ; n° 74 p. 127 ; n° 93 p. 136 ; n° 145 p. 181.

potentiel militaire inquiétant dont font partie, dans une *montre* ou revue 32 ou 33 chevaliers bacheliers et 165 écuyers¹⁴.

Trop de morgue, des initiatives inopportunes, une francophilie affichée déplaisent au duc de Bretagne et créent un climat délétère qui aboutit insensiblement à une rupture de facto entre les deux hommes¹⁵. Au cours du conflit qui oppose Jean IV à Charles V et qui amène l'intervention des forces royales commandées par Du Guesclin et l'exil du prince breton en Angleterre, dans les années 1373 et 1379, Olivier de Clisson, représentant du roi, agit en maître, lève et commande des troupes, nomme des administrateurs, reçoit des subsides du trésorier des guerres du roi, lève des impôts, affecte d'utiliser les monnaies françaises¹⁶. À Clisson même, le connétable est représenté par un capitaine, Éon de Lesnerac en janvier 1382, responsable d'un contingent de soldats¹⁷.

3 - La puissance du grand connétable se lit dans la pierre, dans la masse d'un nouveau donjon rectangulaire dont il ne reste que le mur méridional après l'effondrement du reste dans la nuit de Noël 1648.

Ce bâtiment servait à la fois d'entrée voûtée au rez-de-chaussée, d'organe de défense et de lieu de réception. Le mur paraît mince, disproportionné avec la hauteur de 24 mètres. L'escalier qui dessert le premier, les cinq étages planchéiés, la galerie de mâchicoulis sur linteau reposant sur trois corbeaux, les nombreuses baies font de cette construction une oeuvre de la fin du XIV^e siècle¹⁸.

Ce donjon-châtelet, complétant le dispositif du château du XIII^e, était comme un défi lancé à Jean IV.

La montée des dangers et des menaces durant les années 1387-1420

Le conflit latent entre le duc de retour sur ses terres et le baron n'est nullement éteint par le second traité de Guérande en 1381 et «la tres parfaite amour et affinité» pour Olivier dont il est question dans un acte du 30 mai 1381 n'est que façade. Plusieurs sujets de discorde existent dont l'un des plus importants est le refus ducal de restituer au grand baron la

¹⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 245 n° 3, f° 20 v° (août 1368) : mandement au capitaine de Champtoceaux d'empêcher le sire de Clisson de lever cent francs d'impôt sur chaque paroisse de sa châtellenie. JONES, Michael, *Recueil des actes* : n°128 p. 170 ; n° 170 p. 194.

¹⁴ Dom MORICE, *Preuves II*, 100-101, 103-104, 172, 188, 202-203, 204-205, 206, 208-209, 242-243, 245, 254. Le nombre des chevaliers varie d'une unité selon les actes.

¹⁶ Dom MORICE, *Preuves II*, 392, 394, 412, 415, 417, 443, 471, 472.

¹⁷ Dom MORICE, *Preuves II*, 436.

¹⁸ ERLANDE-BRANDENBURG, Alain, «Le château de Clisson», *op. cit.*, p. 282-284.

place-forte de Champtoceaux et l'importance prise par le connétable sur la scène politique bretonne en tant que lieutenant et gouverneur des terres de Jeanne de Penthièvre, seigneur de Blain, de Belleville, de Josselin et de Pontchâteau¹⁹.

1 – Le guet-apens de Vannes de 1387 met le feu aux poudres.

Le 26 juin 1387, Jean IV attire son ennemi dans son château de l'Hermine de Vannes et le fait incarcérer à l'issue d'un banquet. Le duc réclame à son prisonnier une lourde rançon de 100 000 francs or et la remise des places fortes et des villes qu'il contrôle, dont Clisson, pour ses «forsfaiz» (sic)²⁰. Une fois libéré, le connétable renie des promesses arrachées sous la menace et met les villes et les châteaux qu'il contrôle en état de défense et les hostilités, entrecoupées de trêves, se prolongent de longs mois²¹. La réconciliation entre le duc et son «cousin de Cliczon» se fait attendre, malgré de longues tractations à Paris et à Tours dans les années 1390-1395, les pressions exercées par le roi Charles VI et l'arbitrage de Philippe le Hardi de Bourgogne. Elle nécessite un accord écrit, le traité d'Aucfer, du nom d'un village près de Redon, en octobre 1395²².

À la mort du connétable à Josselin, Clisson revient, avec Champtoceaux, à sa seconde fille, Marguerite dite Margot, une femme de tête aux larges prétentions, aussi hostile que son père aux Montforts. L'aînée Béatrice est mariée au vicomte de Rohan, Alain VIII, et hérite du comté de Porhoët avec Josselin et de Blain²³.

2 – L'attentat des «sequaces, complices et adhezés» de Penthièvre en 1420 n'est que l'épisode final d'une crise de plusieurs années.

Les relations se tendent vite entre la comtesse Marguerite et le jeune duc Jean V une fois les années de régence estompées.

¹⁹ Dom MORICE, *Preuves II*, 273, 281, 370, 379, 482-483 ; JONES, Michael, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, op. cit., n° 367 p. 307 ; BOUCHART, Alain, *Grandes Croniques de Bretagne*, livre II § CXXXIV-CXLIII, p. 153 à 166 ; POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, B.-A., «La dernière phase de la vie de Du Guesclin. L'affaire de Bretagne», *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 125, 1967 ; KERHERVÉ, Jean, *L'Etat breton aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Maloine, 1987, tome II, p. 586-589.

²⁰ Dom MORICE, *Preuves II*, 540-542, traité du 27 juin 1387 ; JONES, M., *Recueil des Actes de Jean IV*, op. cit., 1983, n° 624 p. 432-433, n° 646-647 p. 438-441, n° 653 p. 442, n° 683 p. 455 ; LA BORDERIE, A. de, et POCQUET, B., *Histoire de Bretagne*, IV, op. cit. p. 70-90.

²¹ Dom MORICE, *Preuves II*, 620-624, 633-643.

²² Dom MORICE, *Preuves I*, 543-546, 552-553, 586-590 (traité de Tours le 26 janvier 1390), 655-656 (traité d'Aucfer).

²³ Dom MORICE, *Preuves II*, 1145-1147 (testament d'Alain VIII, vicomte de Rohan), 1299.

Localement, des mesures sont prises pour renforcer la défense de la petite bourgade des bords de la Sèvre, répartir le guet, expulser des officiers ducaux qui font l'objet de brimades quand ils se présentent. Nous pensons que l'enceinte de la ville a été renforcée à cette époque, les douves nettoyées, élargies.

La querelle éclate le 12 février 1420 quand Jean V est trahieusement enlevé par son ennemie et deux de ses fils, Olivier de Blois, comte de Penthièvre et d'Avagour, et Charles. Le duc est détenu dans des conditions humiliantes à Champtoceaux et soumis à des pressions inadmissibles. La ville a joué, bon gré mal gré, un petit rôle dans cette affaire : le souverain prisonnier la traverse le premier jour de sa captivité et on raconte que ses gardiens ont eu peur de la loyauté des citoyens. C'est là aussi qu'il passera ses premiers jours d'homme libre au mois de juin.

L'attentat provoque l'indignation générale dont tire habilement parti la duchesse Jeanne qui prend la tête des forces loyalistes, convoque des états généraux à Vannes et ordonne la levée de troupes, 18 000 hommes selon l'estimation la plus vraisemblable d'A. de La Borderie, pour occuper les villes des Penthièvre et les confisquer «par (pour) cas de félonnie et crime de lèze-majesté». Richard de Bretagne, frère de Jean V, est un des instruments du «vengement de l'offense». Il occupe Clisson et le château tenu par une garnison de «plusieurs Bretons nos subggers, résistans et désobeissans à nous et à notre justice». La population fait montre de davantage de loyauté²⁴. La ville ouvre ses



Figure 1 – Vestiges de l'enceinte urbaine.
Cliché Thérèse Leguay

²⁴ Dom MORICE, *Preuves II*, 1070-1080 (arrêt contre les Penthièvre) ; R. Blanchard, *Actes de Jean V*, n° 1453 (3 octobre 1420), allusion à un bref siège et à la capitulation ; LA BORDERIE, A. de, et POCQUET, B., *Histoire...*, tome IV, p. 196-214.

portes sans résister et, au prix d'une amnistie, elle échappe au drame de Lamballe où plusieurs habitations et «héritaiges» des faubourgs sont qualifiés de «frostes et ruyneulx» où l'enceinte (figure 1) est «prise et arrasée»²⁵.

La ville et la châtelainie aux XV^e et XVI^e siècles

Clisson, désormais ducale, triple la superficie de sa forteresse, entre 1466 et 1477, par l'adjonction d'un vaste «bayle» de forme rectangulaire qui se soude à la muraille de la ville, elle-même réaménagée.

La partie *intra-muros* reste de faible étendue au point d'être qualifiée d'*oppidum* dans l'acte de fondation du couvent des franciscains en 1410. Mais des faubourgs, à la sortie des portes et au départ des grands chemins en direction de Nantes et du Poitou, permettent à l'agglomération de dépasser, sans doute, le millier d'habitants. Cette estimation démographique est, il est vrai, purement hypothétique, en absence de tout recensement ou de listes de contribuables²⁶.

Les nouveaux pouvoirs clissonnais

L'occupation de Clisson amène un changement radical d'autorité.

1 – La ville confisquée reste peu de temps dans le domaine ducal proprement dit puisqu'elle est constituée en apanage, au profit de Richard, comte d'Étampes et de Vertus en Champagne, frère de Jean V, le père du futur François II qui naît de son union avec Marguerite d'Orléans. Le duc continue cependant de venir dans notre ville jusqu'à sa mort en août 1442 et c'est ici qu'il met, le 21 juillet 1431, la dernière main au contrat de mariage qui va unir son second fils Pierre avec Françoise d'Amboise.

À la mort de Richard, en 1438, la châtelainie constitue le douaire de sa veuve, avant qu'elle ne s'enferme dans un couvent de clarisses à proximité de Blois. Le jeune François d'Étampes fait de longs séjours à Clisson durant son enfance et son adolescence. Connaissant les détails de la vie du prince, son goût pour les fêtes et la galanterie, on peut supposer qu'on ne s'ennuyait pas dans la forteresse à cette époque !

²⁵ Dom MORICE, *Preuves II, 1049-1050* (siège et prise de Clisson) ; LEGUAY, J.-P., «Une ville dynamique au Moyen Âge : Lamballe, son histoire des origines au XVI^e siècle», *M.S.H.A.B.*, 2002, p. 55-120.

²⁶ CROIX, Alain, *La Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles. La vie, la mort, la foi*, éd. Maloine, Paris, 1981, p. 135 : Clisson aura 2 336 habitants en 1696, 2 000 seulement en 1770.

2 – Maître du duché à la mort du connétable Arthur de Richemont le 26 décembre 1458, François II rattache momentanément Clisson au domaine de la couronne. La ville l'intéresse à plus d'un titre. Sa cousine et épouse, fille du duc François I^{er}, Marguerite de Bretagne, y fait de longs séjours et c'est dans le château qu'elle donne naissance à un enfant, un garçon prénommé François, le 29 juin 1463, qui décède, quelques semaines plus tard. Le duc, devenu veuf en septembre 1469, sait se consoler dans les bras de sa maîtresse, Antoinette de Maignelais, châtelaine de Cholet, avant de se remarier, le 27 juin 1471, avec Marguerite de Foix ; la cérémonie aurait été, dit-on, célébrée dans la chapelle du prieuré bénédictin de la Trinité. De cette seconde union naissent les princesses Anne et Isabelle.

3 – Malgré son profond attachement à Clisson, François II l'abandonne, au mois d'octobre 1481, avec les revenus de la châtellenie, à son fils naturel, François, baron d'Avaugour et de Goëlo, qui y épouse Madeleine de Brosse, descendante de Charles de Blois, veuve de Janus de Savoie, comte de Genève.

Ce François (numéro 1 du lignage apanagé) n'est pas un homme fiable. Il intrigue, participe à une révolte des grands contre le ministre tout puissant de son père sénile, le trésorier général Pierre Landais et contribue à sa perte et à son exécution. Bien que prince de Bretagne, il émarge au trésor royal pour 1 000 livres tournois, ce qui explique la facilité avec laquelle il se soumet, sans état d'âme, à Charles VIII, dès le début des hostilités en 1487²⁷. La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier et le règne de la duchesse Anne n'ont pas d'incidence notable sur l'histoire de la ville, soumise à un prince qui sert les nouveaux maîtres contre sa demi-sœur, se retrouve à la tête de garnisons royales à Saint-Malo, puis à Dinan.

La branche d'Avaugour qui gouverne Clisson, du temps de Charles VIII, de Louis XII et de François I^{er} a des descendants qui continuent de gouverner la ville. François (n° 2) succède à son père en 1500 ; il est marié à Madeleine d'Astarac-en-Guyenne et disparaît en 1515. Leur fils aîné, François (n° 3), meurt sans héritier, le 14 juillet 1549 ; son frère, ancien évêque détroqué de Saintes, Odet d'Avaugour lui succède et ces deux noms sont associés à la publication de livres-rentiers qui permettent de mieux connaître la ville²⁸.

En l'absence de la famille seigneuriale, Clisson est administrée par le capitaine et son état-major. Cet officier s'occupe surtout de la garnison, de son ravitaillement en vivres et en munitions, du service du guet. Quelques

²⁷ BERTHOU, P. de, *Clisson, op. cit.*, p. 352.

²⁸ Dom MORICE *Preuves* III, 1020. LE PAGE, Dominique, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes 1491-1547*, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, Paris, 1997, p. 113, 117, 132, 162.

noms surgissent au hasard de la documentation, suite à un acte de nomination ou à un serment : Jehan Labbé en 1430, Éon Sauvage désigné en 1464 et encore en poste en 1472, Raymonnet de Boissy qui dirige les travaux de l'enceinte du château et de la ville du 23 avril 1468 au 22 octobre 1480 date de sa mort, son successeur Pons de Rivière en 1480. Les gouverneurs du xv^e siècle sont tous des nobles, écuyers ou chevaliers, qui peuvent cumuler plusieurs offices. Ainsi Rammonnet de Boissy est en même temps administrateur du comté de Montfort-l'Amaury dans la région parisienne, capitaine des archers de la garde à 600 livres de gages annuels et responsable de la place-forte de Clisson après avoir servi un temps à Auray²⁹. Le capitaine a un adjoint, un lieutenant, Guion Heuc en 1465.

4 – Un embryon de municipalité existe-t-il à Clisson, issu d'un conseil de fabrique, de l'assemblée des paroissiens de Notre-Dame ?

Rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Des magistrats municipaux sont-ils apparus ? La présence d'un «miseur des œuvres et réparations de la ville», responsable des travaux de fortification, d'entretien des halles et des pavés et tenant des comptes, est attestée à plusieurs reprises du temps des Montforts mais il s'agit en fait de l'équivalent du châtelain, signalé précédemment ; il est institué par le pouvoir et non élu par la communauté. Il s'agit de Jehan Fresneau en 1468, de Pierre Licost ou Litost en 1477, de Jehan de Boull en 1481, promu ensuite à Nantes, des gens qualifiés «d'ydoines et souffisans» dans la gestion des finances et la direction des chantiers³⁰.

Le seul privilège dont jouissent les Clissonnais est d'être exemptés depuis Olivier IV de toute taille ou «taille». Les habitants de la ville étaient tenus de verser à leur seigneur et maître la somme de «neuff vigntz libvres» (9 x 20 ou 180) par an pour être dispensés de guet, de garde des portes et d'autres charges. Au soir de son existence, le connétable, «sentant sa conscience chargée d'avoir levé ladite taille» décida, dans son testament, de la supprimer. Sa fille Margot ou Marguerite revint sur cette sage décision «par force et oultrage et de vollanté desordennée» et leva l'impôt deux années de suite juste avant l'affaire de Champtoceaux, au grand dam des citadins. Après la «saisie» de la ville, la nouvelle administration de Richard, frère de Jean V, ne tint pas compte des doléances et continua de

²⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f^o 144 v^o, B 4 f^o 152, B 8 f^o 21 v^o-22, B 6 f^o 43 v^o, E 141. Dom MORICE, *Preuves* III, 143, 147, 282, 322, 792.

³⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 212 n^o 15, B 6 f^o 155 v^o (24 septembre 1468) institution de Jehan Fresneau, B 8 f^o 21 v^o mention de Pierre Licoist et de Jehan Le Boull. LA BORDERIE, A. de, «Le budget du duché de Bretagne au xv^e siècle», *Revue de Bretagne et de Vendée*, 2^e semestre, 1885 p. 177 : «à Jehan de Boull ordonné miseur des édifices et reparacions de Cliczon» (1481). On se reportera à la thèse de J. KERHERVÉ *L'Etat breton aux xiv^e et xv^e siècles*, éd. Maloine, 2 volumes, Paris, 1987, p. 732, 759, 762.

réclamer ce qu'elle considérait comme son dû. Devant la montée du mécontentement, une enquête est diligentée en 1422 et n'aboutit qu'en 1430. La franchise est rétablie... mais le guet est maintenu³¹ !

Clisson choisit parfois un porte-parole, pour traiter avec son seigneur. Il porte le titre de procureur et peut fort bien être, en même temps, son receveur comme Pierre Licost³².

La petite bourgade ne figure pas, par contre, parmi les villes qui paient les aides, moins lourdes que les fouages, et une partie de ses habitants continue de s'acquitter de cet impôt roturier (cf. III^e partie).

Le château et sa châtellenie sous les Montforts

La forteresse atteint son ampleur maximale estimée à 50 «bouexellées de terre mesure de Clisson» ou 10 journaux. Un jardin de 20 «bouexellées», séparé de l'enceintes par «doubles douves» et «doubles ponts levys» s'étend sur le territoire de la paroisse de Saint-Gilles³³.

1 - La forteresse s'est considérablement étendue au cours du xv^e siècle par l'adjonction d'une immense avancée rectangulaire, terminée par deux tours rondes. Clisson n'a plus un château mais deux, accolés.

Cette œuvre complémentaire était nécessaire. Les régions proches des «marches» sont sans cesse menacées, du temps de Jean V et de ses fils, par le passage de routiers et de brigands. Les relations entre la France et la Bretagne, tendues sous François II, justifient la venue, à plusieurs reprises entre 1464 et 1488, de commissions d'enquête chargées de vérifier les murs, de les réparer et d'ajouter des défenses qui prennent en compte l'usage du canon.

De l'époque de François II date d'abord une très belle percée dans la nouvelle enceinte, qui remplace une construction antérieure. L'ouverture est double, charretière pour les véhicules ou les chevaux et piétonne ; elle est surmontée d'un arc en tiers point et des rainures reçoivent les bras du pont-levis principal et de la poterne. Des mâchicoulis sur linteau, ornés d'arcs trilobés aveugles et de trèfles à feuillage aigu, de larges créneaux permettent d'identifier la phase de construction. Une élégante bretèche, à toit de pierre, s'ouvre sur la courtine et surveille une porte basse.

³¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 186, 22 novembre 1422. BLANCHARD, R., *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, tome VI, Archives de Bretagne, publication de la Société des Bibliophiles bretons, Nantes, 1892, désormais *Actes de Jean V*, n° 1 540 (1422), n° 1 923 (12 octobre 1430).

³² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7 f° 33 v°.

³³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 2 et 3 f° 2.

L'usage du canon a amené la construction d'ouvrages bas mais épais, percés de canonnières autorisant le tir rasant. Des sections de muraille, les tours au nord-ouest et au sud-ouest, en bel appareil et avec salles voûtées, soulignent les qualités du travail de l'époque qui n'est pas sans évoquer l'œuvre du château de Nantes. Des canonnières assurent désormais une protection plus efficace par des tirs plongeant et rasant. Des dépendances bordent la vaste cour, l'esplanade et, sans faire un réel effort d'imagination, on peut se représenter les réceptions, les départs de chasse à courre, la vie brillante qui se déroulait du temps de François II et de sa maîtresse Antoinette de Maignelais. L'œuvre du château sera poursuivie au XVI^e siècle avec l'esplanade bastionnée.

Entre temps, les parties les plus anciennes ont été retouchées pour permettre l'utilisation du canon et pour assurer, par des mâchicoulis sur corbeaux à triple encorbellement, dits bretons, une meilleure défense des parties supérieures.

Ce château, un des plus représentatifs de l'art militaire médiéval, est aussi le siège d'une administration seigneuriale et de la «cappitainerie» dans un logis qui est lui-même refait à neuf.

2 – Les ducs et leurs princes apanagés sont à la tête d'une châtellenie qui s'étend sur 24 paroisses situées actuellement en Loire-Atlantique et en Vendée. Nous la connaissons par des aveux postérieurs d'un siècle et demi.

Ce sont Notre-Dame intra-muros, Saint-Jacques, la Trinité, Saint-Gilles et Saint-Brice *extra muros*, Aigrefeuille, Boussay, Cugand, Gétigné, Gorges, La Bernardière, La Bruffière, La Boissière-de-Montaigu, La Guyonnière, Les Landes-Genusson, Monnières, Montbert, Mouzillon, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Hilaire-de-Loulay, Saint-Lumine, Treize-Septiers, Vallet... Un douzaine de ces paroisses sont situées à la frontière de la Bretagne et du Poitou.

Le seigneur tire des revenus en argent et en nature de ses terres et le montant des recettes est centralisé à Clisson. Les premiers livres-rentiers du XV^e siècle permettent de s'en faire une idée.

– Il oblige ses sujets à payer une taille fixe de 180 livres par an, symbole de son autorité mais sujette à des discussions sans fin. Cette exigence féodale avantageait pourtant les citadins puisqu'elle les exemptait, depuis le XIII^e siècle, d'obligations plus contraignantes, du guet et de la garde des portes. Les bourgeois ont fini par oublier le compromis pour ne retenir que la contrainte. Si la taille est abolie du temps de Jean V, les anciennes obligations militaires seront rétablies³⁴ !

³⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 186. R. Blanchard, *Actes de Jean V* n° 1 540 (13 janvier 1423) et 1923 (12 octobre 1430).

— Au nombre des revenus déclarés «immuables» figurent les rentes certaines, l'équivalent des cens, une sorte de loyer du sol, fixe, frappant les biens des Clissonnais, les maisons avec leur «fons» (terrain) et dépendances (pressoirs, étables), les jardins et les courtils, les places vides à bâtir ou à cultiver, les prés, les vignes, les oseraies, etc. Cette taxe qui rappelle l'autorité éminente que le seigneur conserve sur les biens concédés à perpétuité, est faible. Elle s'acquitte en argent surtout, quelquefois en nature, y compris sous forme de poires «sangouesses» ou d'une once d'argent blanc³⁵. On connaît au total plus d'un millier de paiements en incluant ceux de l'arrière-pays.

La châtelainie-recette de Clisson centralise en 1544, selon un aveu détaillé rendu à la mort de François de Bretagne, baron d'Avaugour, les revenus des paroisses versés en plusieurs termes, estimés en monnaie de compte : la livre (£) valant 20 sous (s) et 240 deniers (dn) et 480 oboles : (cf. *tableau page suivante*).

D'autres rentes sont perçues à la Notre-Dame de septembre (à Vallet 4 £ 15 sous), le 1^{er} janvier (17 sous 3 dn obole sans possibilité de localisation), à la Mi-Carême (4 £ 8 sous sans possibilité de localisation), à Pâques (5 £ 14 sous 6 dn obole sans possibilité de localisation), à la Saint-Georges (à Saint-Hilaire-du-Bois 32 sous 3 dn et à La Bernardière 17 sous), à la Pentecôte (4 £ 9 sous 1 dn), à la Saint-Jean-Baptiste (à Bouage 8 £ 4 sous 4 dn et ailleurs sans précision 12 £ 9 s 6 dn ob).

— Des *banalités* et autres droits, inhérents à toute seigneurie importante, sont exigées ici. Les citadins s'acquittent de droits de cuisson pour cuire le pain à l'un des deux fours signalés dans l'agglomération, en ville et dans la vallée et qui rapportent 30 £ en 1544. L'usage de quatre moulins «bladerets» (à moudre) dont deux à froment au pied du château et deux autres de l'autre côté de la chaussée sous l'église de la Trinité, d'appareils industriels à fouler (l'un a été reconstitué à Cugand) et à tan est également payant. On ignore les tarifs pratiqués et la rentabilité de ces «machines» coûteuses d'entretien et affermées à des meuniers ou à des artisans du textile et du cuir. Au nombre des exigences habituelles figurent aussi les taxes sur les poids et mesures, les droits de «sceaux et de papiers» réclamés en contre-partie de la validation d'un acte officiel. Les haute, moyenne et basse justices sont exercées par le seigneur qui se targue d'avoir des fourches patibulaires à quatre poteaux.

— Le seigneur tire profit aussi d'autres obligations. On parle, dans les déclarations de biens du XVI^e siècle, des «brennages» de bœufs ou réminiscence des antiques droits de gîtes, des coutumes ou taxes commerciales

³⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, H 479 (18 février 1433), Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n + 1 et 2.

Paroisses	Mi-août	Saint-Michel	Toussaint	Noël	Chandeleur	Mars
Gégné	33 £ 6 s 3 dn				10 s	3 £ 6 s 5 dn
Bocay ou Boussay	41 £ 4 s 6 dn ob					4 £ 4 s 9 dn
Cugand	11 £ 2 s - ob					28 s 9 dn
La Bernardière	5 £ 1 s 2 dn ob			6 £ 17 s 10 dn		12 s 11 dn
La Bernardière (bis)	7 £ 2 s 10 dn					
La Bruffière	50 £ 16 s 7 dn ob	11 s				5 £ 5 s 7 dn
La Lande-Genusson	3 £ 6 s 3 dn					28 s 6 dn ob
La Boissière	2 £ 9 s 6 dn ob					
Treize-Septiers	6 £ 12 s 5 dn					41 s 2 dn
Gorges	2 £ 4 s 7 dn ob				6 s	
Gorges (bis)	17 £ 2 s					
Mosnières	6 £ 5 s				19 s 6 dn	
Aux abords de la ville	10 £ 16 s 6 dn					
La Guyonnière	33 s 6 dn					
Saint-Georges	5 s					
Saint-Hilaire-de-Loulay	4 £ 16 s 6 dn ob	33 s				16 s 2 dn ob
Saint-Hilaire-du-Bois	6 £ 3 s 11 dn			6 £ 13 s 8 dn		13 s 1 dn
Saint-Hilaire-du-Bois (bis)	7 £ 4 s 6 dn					
Saint-Lumine	4 £ 17 s 6 dn	10 s 7 dn	17 s 11 dn		11 s 9 dn	19 s 4 dn
Divers lieux, non répertoriés	11 £ 3 s 8 dn ob	6 £ 6 s 2 dn	6 £ 9 s 10 dn	26 £ 13 s 4 dn		6 s 8 dn

Revenus des paroisses versés en plusieurs termes, estimés en monnaie de compte

(cf. III^e partie), d'un droit de minage sur les blés, de l'exploitation de 13 étangs de la «Saevre», des nombreux bois et prairies qui entourent la ville, de plusieurs métairies (la Gaignerie, la Turelière, la Bourdellière en Gétigné)³⁶.

Les revenus de cette châtelainie-recette, estimés à 850 £ seulement au début du XVI^e siècle, sont affectés à des dépenses variées : à l'entretien du matériel d'exploitation, à la forteresse, aux gages et dons versés aux établissements religieux, à Notre-Dame, collégiale au XV^e siècle, aux dépenses somptuaires, aux réceptions et aux banquets, voire au paiement de la rançon de Jean de Penthièvre en 1387³⁷. Il fallut prévoir le versement d'indemnités versées à des particuliers spoliés de leurs biens dans l'intérêt de la défense quand les enceintes du château et de la ville furent étendues ou réparées. Comme cela ne suffit pas toujours, la ville attend des subventions de l'État pour réparer son enceinte : 800 £ en 1482 sur les 13 500 versées pour les réparations des places fortes (presque 6 %)³⁸.

3 – Une administration domaniale se met en place pour juger les délinquants, entreprendre les grands travaux, percevoir les taxes.

Le châtelain est responsable de la gestion et est appelé aussi receveur ou *miseur* comme Jean Fresneau en 1465 ou Jamet Bonamy qui est en même temps receveur général de la comtesse d'Étampes, ce qui peut prêter à confusion comme nous le verrons³⁹. Le sénéchal, institué par le pouvoir, a reçu une formation dans les écoles et peut-être à l'université, si on en croit le qualificatif de «maître» qui accompagne Miles Esgaigeau puis son successeur Guillaume Macé dans les années 1463-1473-1477, Jehan Le Clerc en 1485⁴⁰. Un alloué, Guillaume de Lusange est en poste en 1466, un procureur Pierre Licost en 1466-1473...⁴¹.

³⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 1-2 f° 58 v° : il s'agit des étangs, accompagnés de moulins, nommés : Oudet, Hucheloup, Enthier, Gaulmier, Tarbin ou Terbin, du Moulin Neuf, Foulques ou Fougues, Fillette, La Feillée, Plessart, Gervault, Oliveau ou Ollyveau, et Nydraye.

³⁷ Dom MORICE, *Preuves II*, 528-529.

³⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6 f° 185 v°, 8 avril 1468, B 4 f° 152.

³⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 5 f° 152. KERHERVÉ, J., *L'Etat breton, op. cit.*, tome II, 1987, p. 750.

⁴⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7 f° 81. Dom MORICE, *Preuves III*, 461.

⁴¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B4 f° 59 v°, B 7 f° 33 v°. B5 f° 3 v°, B 7 f° 81 v°, B 8 f° 129 v°, B 11 f° 258 v°, B 682.

Une «ville fermée de murs» disait de Robien

Les nouveaux maîtres de la ville se sont préoccupé, à plusieurs reprises, de la protection de la petite bourgade située dans le prolongement de leur forteresse.

1 – L'enceinte de Clisson dessine un carré réduit à l'image de l'étendue d'un bourg étriqué. Le préambule du livre-rentier du milieu du *xv^e* siècle définit ainsi la courtine protectrice : «item et au devant d'icelluy chasteau cyrcuyte (sic) cernée et environnée de tous costez de murs et douves, bellouarts (organes de défense avancé) ponts-leveys et autres batteries et forteresses pour la tucion et deffense tant dudit seigneur de Clisson que de ses subjectz, manans en icelledite ville, en laquelle ville est située l'église et paroisse de Nostre-Dame de Clisson⁴²».

L'enceinte, reportée sur le plan de 1809, s'appuie sur les défenses extérieures du château au sud, s'en sépare au niveau du moulin seigneurial et rejoint, par la rive gauche de la Sèvre nantaise, une tour d'angle, nommée Cuchaud. Elle remonte ensuite la pente du coteau jusqu'à une seconde tour d'angle avant de s'incurver vers le sud pour aboutir à la barbacane de la forteresse. Elle comporte trois portes dont la principale entrée, la porte Bondonneau, donne sur le pont médiéval de la Sèvre nantaise et sur la «Grande rue de la Vallée». Les deux autres ouvertures ont pour nom la porte orthographiée Palleraye, Palleraise ou Palleraise, la porte Cabareau, Cahareau ou Chahareau. Ces entrées, munies d'une voie charretière et d'un guichet pour piétons, desservent respectivement les faubourgs de la Trinité et de Saint-Gilles. D'autres travaux de défenses du temps de la Ligue, entre 1592 et 1596, ont sensiblement modifié le flanc sud du château et une partie de la clôture urbaine, introduit dans le dispositif défensif des bastions bas en étoile. Des vestiges de murs et d'une porte se repèrent, au milieu de la végétation, dans les jardins ou aux arrières des maisons, près de l'ancien champ de foire aux bestiaux⁴³. Des tours semi-circulaires ou circulaires (tours de Cuchaud, de Grenouillet), des courtines crénelées jalonnent, au Moyen Âge, le circuit, renforçant les angles et surveillant les douves. Le tracé de la muraille en pierre et les principales sections pourraient être contemporaines de la guerre de Succession et des

⁴² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 f° 2. JONES, M., «The Defense of Medieval Brittany : a survey of the establishment of fortified towns, castles and frontiers from the Gallo-Romain periode to the end of the Middle Ages», dans *The Archaeological Journal*, volume 138 for 1981, p. 178-180 ; GRAND, R., «L'architecture militaire en Bretagne jusqu'à Vauban», *Bulletin monumental*, tome CIX, 1951, p. 237-271 ; LEGUAY, J.-P., *Un réseau urbain au Moyen Âge*, op. cit., p. 40, 42-45, 169, 171, 177, 181, 183, 186-188.

⁴³ Plusieurs auteurs ont évoqué les remparts. OGÉE, *Dictionnaire*, p. 184-185 ; BERTHOU, P. de, *Clisson*, op. cit., p. 275-285 ; LA GOURNERIE, E. de, «Clisson», *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1865, série II/7, tome 1, p. 250.

deux Olivier III et IV⁴⁴. Les matériaux viennent des environs immédiats de la ville, des bords de la Sèvre et de la carrière de Mocrat.

Des documents de la chancellerie de Bretagne montrent que l'enceinte de Clisson est sans cesse rapetassée au xv^e et renforcée pour tenir compte des progrès de la poliorcétique, de la généralisation de l'emploi du canon dans la défense et dans l'attaque. Des campagnes de travaux ont lieu qui nécessitent la coupe de bosquets, l'occupation de jardins et la démolition de maisons particulières dans l'intérêt commun en 1465, 1468 et 1473⁴⁵. Les «états de finances» ou prévisions budgétaires du duché de Bretagne font état de subventions prises sur la recette ordinaire de Nantes et versées aux miseurs des édifices de Clisson : 800 £ en 1482 à Jehan Le Boull, la même somme l'année suivante⁴⁶. Des équipes de terrassiers et de maçons s'affairent sous la surveillance du capitaine, de son lieutenant et de commissions constituées de personnalités de la cour : Ramonnet de Boissy, Jehan Pantin, Jehan de Broon et Méry des Roches en 1477. Les chantiers sont dirigés par des maîtres d'œuvre (entrepreneurs), Tanguy Le Bozeux et Olivier Gendron en 1468, des maçons qui s'efforcent, contre une somme forfaitaire, de respecter un vague devis. On a élargi les douves et on a bâti, en prévision des futurs conflits (les guerres d'indépendance de la Bretagne) des «boulevards» ou défenses avancées en forme de fer à cheval devant les portes de l'enceinte de la ville et du château, des «moenneaux», «moynaulx», sortes de petits «blockhaus» bas et allongés, disposés au pied d'une muraille, des «faulces brayes» ou murettes situées sur la contrescarpe des fossés pour écarter l'adversaire le plus loin possible des remparts, de nouvelles tours plus basses mais plus larges, en fer à cheval, avec un terre-plein et des canonnières pour accueillir des engins ou des bouches à feu⁴⁷.

Les paroisses rurales circonvoisines participent pécuniairement, sous forme de taxes de remplacement, et matériellement en envoyant des

⁴⁴ BERTHOU, P. de, *Clisson, op. cit.*, p. 275-285.

⁴⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f^o 144 v^o, mandement au lieutenant du capitaine de Clisson de faire couper le bois voisin de la châellenie pour les fortifications ; B 4 f^o 152, mandement à Jehan Fresnau, châtelain de Clisson, de dédommager la veuve de Jehan Regnaudin et à d'autres personnes de la paroisse de Saint-Jame près Clisson de la somme de 200 £ en 1465 pour la perte de terrains convertis en douves ; B 6 f^o 185 v^o (8 avril 1468), mandement au châtelain de Clisson de dédommager deux bourgeois, Guillaume Brochart (de 165 £) et Eonnet Blandin (de 75 £) pour leurs maisons démolies et leurs jardins perdus à l'occasion de la construction de boulevards ; B 7 f^o 100 (10 juillet 1473), deux maisons de Clisson sont démolies pour la défense et le sûreté de la place et les propriétaires sont indemnisés.

⁴⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 212, états des finances du 1^{er} octobre 1481 au 1^{er} octobre 1482, de 1482-1483.

⁴⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4 f^o 56 v^o-58, 152, B 6 f^o 185 v^o et 187, B 8 f^o 21 v^o-22 (19 février 1477). Dom MORICE, *Preuves* III, 322.

équipes de «brassiers» aux travaux de défense, au prorata de leur population. Le service de guet est calculé sur la même base. Lorsque le 12 octobre 1464, le duc François II organise la garde du château et de la ville, il est prévu que dix-huit hommes feront le guet, chaque nuit. Sept d'entre eux viennent de la châellenie, les onze autres d'autres seigneuries. On a pu calculer que sur la base d'une nuit par mois, le minimum requis, il fallait mobiliser 540 personnes ! Et pourtant le service est jugé insuffisant et fonctionne mal trois ans plus tard, en 1467⁴⁸. On ne connaît pas le matériel de guerre entreposé dans les tours mais, en 1473, des ouvriers de forges, Étienne Loayret, Martin de Saint-Aignan, Jehan Langloys et Jehan Regnault sont payés pour des travaux qui ne sont pas explicités⁴⁹.

2 – Le tissu urbain intra-muros paraît bien limité à cette époque.

Les noms de rues et de ruelles sont encore mal fixés. À côté d'une Grande Rue qui menait de la porte de Cahareau à la Cohue, de la rue du Château, les autres voies de dégagement sont des ruelles ou des venelles anonymes comme le «chemin qui conduit à la porte Saint-Jacques», «la rue et pavé qui va de l'église collégiale au château», «la venelle de la rivière». Le paysage urbain du Clisson actuel est encore dominé, derrière les halles et Notre-Dame, par la présence de ces ruelles qui dévalent les pentes de la colline pour rejoindre la vallée de la Sèvre nantaise.

L'église paroissiale Notre-Dame, tête d'un doyenné, est réputée ancienne mais sa reconstruction moderne fait oublier l'édifice médiéval. Son curé est considéré comme une personnalité qui figure en tant que «deen ou doian» (doyen) dans plusieurs actes princiers ou dans des commissions d'enquête⁵⁰. On évoquait sa prochaine promotion au rang de collégiale dès les années 1390 et elle deviendra effective après la mort du connétable Olivier de Clisson, le 23 avril 1407⁵¹. Dans son testament daté du 5 février précédent, le grand officier de la couronne avait décidé de créer un collège de chanoines et consacrait, à cette œuvre, les revenus de sa terre de Montfaucon. Sa fille Marguerite exécuta ses volontés en 1412.

⁴⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f° 144, B 5 f° 127 (23 octobre 1467), Vallet envoie trois gardes pour les «guets», Monières, Gorges deux, Mouzillon et Moisdon un chacun, Sainte-Lumine... 1/2 (sic) ! Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8 f° 50 (22 mars 1477), f° 84 : d'autres sujets au guet figurent dans une liste : les paysans des châellenies de Touffou, des Huguetières, de Châteauthébaud, les paroissiens d'Aigrefeuille, de Montbert, de Geneston, de Saint-Aignan de Brains, de Port-Saint-Père, de Saint-Léger, de Saint-Philibert, de La Chevrolière, de Saint-Colombin, du Bignon, du Pont-Saint-Martin, de Bouaye, de Saint-Mars-de-Coutais, de Sainte-Lumine-de-Coutais.

⁴⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7 f° 160 (8 septembre 1473). VERDON, J., *La nuit au Moyen Âge*, collection Pluriel, éd. Perrin, Paris, 1995, p. 119.

⁵⁰ JONES, M., *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, tome I, n° 58 p. 115 (4 novembre 1363), n° 68 p. 121 (27 janvier 1366), n° 72 p. 125 (14 mars 1366), n° 108 p. 147 (7 octobre 1367).

⁵¹ Dom MORICE, *Preuves II*, 575 (on en parle dès 1390), 778-779, 782-783, 818.

Le service, ainsi créé, comprenait un doyen, six chanoines prébendés, huit chapelains semi-prébendés, quatre enfants de chœur et quatre serviteurs. La collégiale absorba la paroisse qui fut désormais desservie par l'un de ses membres portant le titre de «vicaire perpétuel»⁵². Le patronage du chapitre passa par la suite des Clisson aux ducs bretons.

L'église Notre-Dame, riche d'une «ymaige» de la Vierge, fut en son temps le principal monument religieux de la ville close⁵³. Selon certains témoignages, dont celui du célèbre voyageur du XVII^e siècle, Dubuisson-Aubenay, elle était de «médiocre grandeur». On pense que l'édifice, brûlé pendant la Révolution, était surmonté d'un petit clocher de charpente.

Après Notre-Dame, l'autre principal édifice de la ville close est la cohue ou halle. L'actuelle, rebâtie au XVII^e siècle, reflète bien les dispositions de l'ancienne : une nef principale et des ailes situés sous une vaste toiture, une forêt de piliers en bois, protégés à leur pied par des dais de pierre. La ville abrite aussi un tribunal nommé auditoire et «parquet»(sic)⁵⁴.

La ville close est habitée par quelques familles de notables, d'artisans et de gens du commun. Les deux livres-rentiers du milieu du XVI^e siècle livrent des noms de bourgeois, quelquefois ceux d'anciens propriétaires, indiquent la nature des biens (maison, vieille mazure, «appenti», jardin, courtil, vigne, lopins de terre), leur localisation par rapport à une rue (la Grande Rue), à une venelle, à la Cohue ou halle ou à l'enceinte et le montant des rentes dues au seigneur de Clisson en sous (s) et en deniers (dn). Nous avons souligné quelques professions, des allusions à des constructions militaires (boulevards, fausses braies) et civiles (auditoire ou «parquet», four à ban). L'habitat est plus dense, dans cette partie de la ville intra-muros, qu'ailleurs ; l'encadrement et l'occupation directement à l'arrière d'un immeuble le prouvent. Des maisons, sans doute à étage(s) sont partagées entre plusieurs propriétaires ou leurs héritiers et se collent littéralement aux halles. Rien ne subsiste de l'aspect des maisons médiévales, sinon une seule allusion à des poteaux(piliers), supportant vraisemblablement un premier étage et à une vieille mazure.

Observons la présence intra-muros de bourgeois qui ont fait des études universitaires et qui sont qualifiés de maître (ici M^e) comme Jacques Poydras, Julien Apvril, Jehan Guérion, François Jamyn), d'officiers seigneuriaux (lieutenant, ancien châtelain, sergents), d'ecclésiastiques (prieur de la Trinité), de petits artisans qui tiennent des «appentis» (un pelletier, un maréchal-ferrant, deux peintres).

⁵² Dom MORICE, *Preuves II*, 779-780, 782 (l'église collégiale).

⁵³ OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la Province de Bretagne*, tome I, Rennes, 1843, p. 184-188.

⁵⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 3 f° 130.

Noms en 1550	Biens	Localisation	Rentes
Gachet (René)	1 partie de maison,	près des halles et Grande Rue	7 s 6 dn
Macé (Jehan) <i>sergent</i>	l'autre partie	(f°24)	
Beillet (Mathurin)	1 partie de maison	«rue et pavé qui conduit	8 s
Veuve de Guérin (Jacques)	l'autre partie	de N.D au château» (f°37)	
Beillet (Mathurin)	2 autres maisons	encadrant la précédente	aucune
Tenaud (Arrenaud)	1 maison commune	entre les chemins qui conduisent	5 s
Garreau (Sillevesteau)		de la halle de Clisson à Cahareau	
Gaborit (Jehan)		et au four à ban.	
Bouchau (Jacques)	1 maison	encadrant la suivante	aucune
M ^c Poydras (Jacquet)	1 maison	rue et pavé qui conduit de la porte	40 s
		de Cahareau et donnant	
		sur les murs de la ville. (f° 38 v°)	
Feillet (Micheau)	1 maison	voisine de la précédente.	aucune
Le Mercier (Jehan)	1 maison	Idem près d'une venelle	aucune
<i>Le prieur de la Trinité</i>	1 vieille «mazure»	près d'une venelle qui donne sur	2 s
(f° 41)		les murailles et au derrière de la	
		maison de la veuve Malligot.(f° 41)	
Veuve Malligot	1 maison	devant celle du prieur.	aucune
Bouchou (Jehan)	1 «appentiz»	tenant les murs de la ville du côté	6 s
Giraud (François) <i>pelletier</i>		du côté de Charareau et près	
		du four à ban (f° 41 v°)	
Veuve Grenier (Julien)	1 maison	joignant la cohue, près du chemin	8 s
et ses «hoirs»		qui conduit de la porte Saint-Jacques	
		à Notre-Dame (f° 46)	
Marc (Jean) <i>sergent</i>	1 maison	voisine de la maison de la veuve	aucune
		Grenier	
Gareau (Silvestre)	1 «appenti»	Près des murs de la ville, derrière	5 s
		le four à ban, une venelle entre	
		les deux. (f° 48)	
M ^c Julien Apvril, <i>lieutenant</i>	1 maison	voisine de la suivante.	aucune
Boullain (Laurence) et Dust	1 maison	au Petit Four (f° 48)	15 s
(Jehan)			
Veuve Héric (Pierre)	1 maison	voisine, chemin de la vallée	aucune
		à la ville	
Julien Macé	1 maison	voisine de la suivante	aucune
Veuve Grenier (Julien)	1 «appenti»	près de la cohue	2 s
et ses hoirs			
Mignart (Julien)	1 maison	encadrant la précédente	aucune
Boullain (François)	1 maison	voisine	aucune
M ^c Guerion (Jehan) & Jehan	1 maison commune	au Petit Four, chemin de la	2 s 6 dn
Le Mercier		Trinité à la ville	
Dugué (Mathurin)	1 maison	voisine de la précédente	aucune
Garreau (Silvestre)	1 maison	derrière la suivante	aucune
Tenand (Arrenaud) & Gaborit	1 maison collective		6 s
(Jehan) & Garreau (Silvestre)			
Bouschaud (Jehan)	1 maison	Joignant les murs de la ville, vis-à-	16 s 8 dn
		vis la <u>tour neuve</u> du château (f°49 v°)	

Veillet (Mathurin) ayant cause ayant de feu Jehan Meschinot en son vivant <u>maréchal</u> (<u>ferrant</u>) (f° 50)	2 «bracées» de terre en carré de baillée	Pour édifier <u>maison sur posteaulx</u> en la ville de Clisson pour faire <u>forge</u> vis-à-vis du « <u>belouard du</u> <u>château</u> » où est à présent la forge dudit. Veillet (f° 50)	4 s 2 dn
Rimaugat (Michel) et sa femme	1 maison	«à desoubz de la <u>couverture de la</u> <u>Halle</u> », vis-à-vis de la maison de Lucas Jacqueneau. (f° 50).	10 s
Jaqueneau ou Jagueneau (feu Lucas)	1 maison	En face de	aucune
Le même Jaqueneau (feu L.)	1 petit jardin	Au dedans des murs, «appelé (ce jardin) <u>les faulces braves</u> » baillé à rente par feu Jehan Plumaugat en son vivant « <u>chastelain</u> » en 1525 (f° 50 v°)	5 s
Dustz (Arrenault).	1 maison	sur la <u>Grande Rue</u> , devant la cohue	5 s
Garreau (Silvestre)	des maisons (2 maisons ?)	près de la porte de Cahareau devant <u>la pavé</u> qui va de la porte à la ville (f° 87)	12 s
Bouchard (Jacques)	1 maison	voisine de la suivante	aucune
M ^e Poydras (Jacques) & Feillet (Michel)	1 maison et 1 jardin communs	« <u>Grande Rue qui conduit de la porte</u> <u>de Caharean à la halle</u> » (f° 121) une venelle la séparant de la suivante	40 s
Jacqueneau (feu Lucas)	1 maison	voisine de la maison suivante	aucune
Poydras (Guillaume) (ancienne maison <u>du peintre</u> Jehan Le Lipevre)	1 maison	« <u>rue et pavé à aller de la ville</u> <u>au château</u> »	20 s
Messire Drouet (Jehan) et Blandrin (Donatien)	1 maison	« <u>derrière l'auditoire et parquet</u> » (f° 130)	30 s
Boullain (François) et Giraud (Pierre)	1 maison	Derrière le four de Clisson, près de N.D. et de la muraille de la ville (f° 137)	3 s
Fradin (François)	1 maison	voisine de la suivante	3 s 6 dn
Merceron (Jehan) et sa femme	1 maison	à Clisson, donnant sur la cohue,	8 s
Plumaugat (Michel)	1 maison	voisine de la précédente	aucune
Denys (hoirs Jehan)	1 maison	voisine de la suivante	aucune
Dustz (Arrenault)	1 maison	rue du Château (f° 139)	6 s
M ^e Guérin (Jacques) et Veillet (Mathurin)	accroissement de maison	« <u>entre la rue et pavé par lequel on</u> <u>descend de la ville à aller en la</u> <u>Vallée et rue qui conduit de la croix</u> <u>De Notre-Dame au château</u> » (f° 141)	8 s
Meschinot	1 maison	Voisine de la précédente.	
M ^e Jamyn (feu François) Sa veuve et ses hoirs	un petit appentiz	sous la halle de Clisson f° 146	5 s
Les mêmes	1 maison	voisine de l'appenti	22 s 6 dn
Debled (feu Jehan) hoirs	1 maison	voisine de la précédente	
Garreau (Silvestre)	1 maison	entre les douves du château et « <u>la rue et pavé qui va de la porte</u> <u>Cahareau à la halle</u> »	5 s
Jacqueneau (feu François) hoirs	1 maison	voisine de la précédente	aucune

Des faubourgs semi-ruraux

Le «grand Clisson» polynucléaire est ainsi défini par le livre-rentier : «es environs et au joignant de proche en proche subjectz à ladite seigneurie, savoir les forsbourgs de Saint-Jacques, de la Trinité appelée la Vallée de Clisson, Saint-Gilles et Saint Briz (Brice) et l'autre faubourg de la Madeleine appelé le Temple près Clisson»⁵⁵.

1 - Le faubourg nord-ouest que l'on découvre en venant de Gorges fait partie de la paroisse Saint-Jacques qui déborde largement sur la campagne voisine. Le quartier doit son nom à une église prieurale bénédictine relevant de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes. L'église du début du XIII^e siècle, construite en gneiss et en granit, comprenait, avant sa destruction partielle, une nef de 23 m de long sur 10 m de large, non voûtée, un transept disparu au XIX^e siècle ainsi qu'un chœur primitivement achevé en cul-de-four. À l'amorce de la croisée du transept quatre grandes arcades en tiers-point et à double voussure soutenaient une coupole sur trompes et un petit clocher cubique couvert de tuiles. Extérieurement l'édifice est divisé par des contreforts qui soutiennent ses faces latérales et qui se présentent comme des bandes verticales achevées en haut par un talus. La façade ouest est percée d'une porte en arc brisé, encadrée elle-même par deux contreforts. Au-dessus de la porte apparaît une petite fenêtre romane, en plein cintre, ébrasée à l'intérieur. Les murs latéraux sont également percés de huit fenêtres, plus grandes au nord qu'au sud. Dans la partie nord s'ouvre une seconde porte en plein cintre⁵⁶. La paroisse desservie était, au Moyen Âge, de faible importance. Elle commençait à la porte et au boulevard de Saint-Jacques et s'achevait aux abords de la fontaine du Bourg-Cornu.

Le faubourg s'étend le long du chemin de Gorges qui dessert Saint-Fiacre, Vertou avant de s'achever à Nantes par la rive gauche de la Sèvre. Il renferme dans ses limites le manoir de la Bastardière, centre d'une seigneurie connue dès le XI^e siècle et propriété, comme son nom l'indique, d'un certain Jehan Bastard en 1450. Une chapelle dédiée à Saint-Thomas et son cimetière sont réservés aux pestiférés de la ville, aux ladres d'antan.

Les livres-rentiers du milieu du XVI^e siècle n'apportent guère d'indications sur cette partie de l'agglomération dont les habitants ne sont pas dans leur majorité dépendants du seigneur de Clisson. Il nous semble que l'habitat y est réduit, que les places à bâtir disponibles sont encore nombreuses et que la vigne est présente dès le pont jeté sur la douve franchi.

⁵⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 2 et 3 f° 2.

⁵⁶ BERRANGER, Henri de, *Dictionnaire des églises de France*, volume IV A, Paris, éd. Robert Laffond, 1968, «Clisson» p. IV à XX ; BERTHOU, P. de, *Clisson, op. cit.*, p. 55-66 ; GRAND, R., *L'art roman en Bretagne*, éd. Picard, Paris, 1958 ; ORIEUX, E., *Etudes archéologiques dans la Loire-Inférieure*, 1965, p. 77-78.

Noms en 1550	Biens	Localisation	Rentes
Myliet (hoirs Jehan)	1 place en ruines	Auprès du mur de la ville	3 s
Denys (Jehan)	1 place voisine		
Locquet (Jehan du)	1 place de maison	aucune précision	2 s
Chereau (Jacques)	1 maison 1 place à côté	au boulevard de Saint-Jacques près des douves des boulevards de la ville (f° 121 v°)	aucune 1 s 8 dn
Prieur de St Jacques	1 pressoir 1 maison voisine	près de l'église dudit lieu	1 somme de vendange
Herbert (René) et Le Roy	1 terre (6 bx)	près des douves de la ville	12 s
Spinoze (Pierre de)	1 terre	voisine de la précédente (f° 146)	aucune

2 - La paroisse de la Trinité, au départ de la route de Nantes par Gorges et Vertou, est séparée de Saint-Jacques par la Sèvre Nantaise aux rives escarpées et boisées (figure 2).

L'église paroissiale releva d'abord d'un prieuré augustin, selon un acte de 1105, avant de passer aux bénédictins de Saint-Jouin-de-Marnes en Poitou. Elle remonte dans ses parties les plus anciennes à la fin du XI^e-début XII^e siècle, mais fut refaite au XIII^e siècle. L'édifice a subi d'autres restaurations au fil des siècles qui ont modifié totalement son aspect initial. Le chœur roman a été refait au XVII^e siècle et la nef, lambrissée à l'origine, est voûtée de 1867 à 1870.

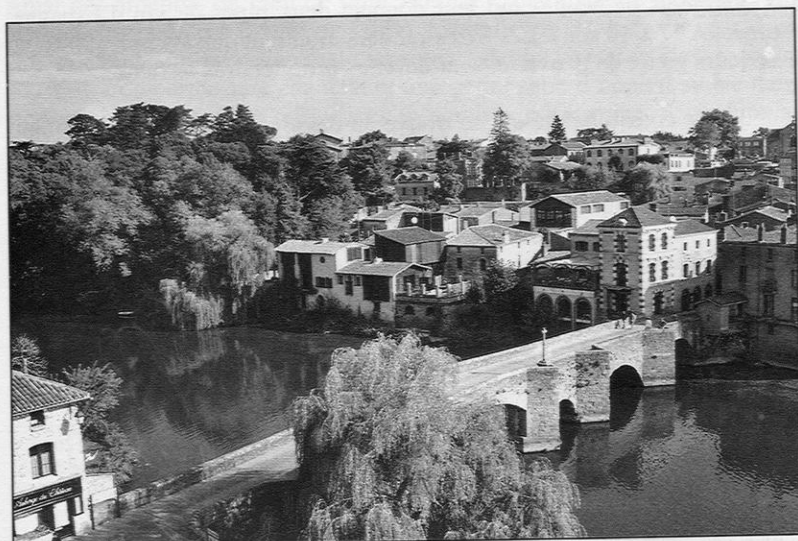


Figure 2 - Le faubourg de la Trinité vu du château et le pont médiéval sur la Sèvre. Cliché Thérèse Leguay.

P. de Berthou a reconstitué l'église de la Trinité du Moyen Âge avec sa nef de cinq travées, doublée de bas-côtés éclairés par de petites fenêtres en plein cintre ébrasées à la mode poitevine. Le transept comportait initialement une petite absidiole voûtée en cul-de-four sur chaque bras ; celle du bras méridional a disparu pour céder la place au chœur de religieuses de Fontevraud installées ici en 1645. Les grandes arcades brisées de la nef et de la croisée du transept datent du XIII^e siècle. Des sculptures de chapiteaux livrent des feuillages et des grotesques. Le nouveau chœur du XV^e siècle s'achève par une abside semi-circulaire. Un cimetière sépare alors l'église des bâtiments du prieuré qui comportent des annexes dont un pressoir mentionné dans les rentiers. Un aveu de 1549 mentionne une maison de la «frairie de la Trinité» et donne des noms de prêtres⁵⁷.

Les franciscains du mouvement de l'Observance prêchant un retour à la règle et aux pratiques primitives se sont installés *in suburbiis oppidi Clissii*, à flanc de coteau, dans le quartier de la Trinité, en 1410, à la demande de Marguerite de Clisson exécutant les volontés testamentaires de son père, Olivier IV, mort en 1407, et avec l'accord du pape Benoît XIII. Il ne reste de ce premier établissement observant du duché, rattaché à la province de Touraine qu'une porte, les vestiges d'une chapelle et le nom d'une ancienne ruelle. Les frères ont besoin de dons pour construire leur couvent et mener leur mission et rappellent fort opportunément que «leurs prières peuvent moult profiter à la ville et à tous les manans d'icelle». Ils s'adressent d'abord aux Clissonnais, mais également aux ruraux et même aux bourgeois de Nantes qui leur donnent deux pipes de vin d'Espagne estimées à 17 £ 10 sous. Les livres-rentiers montrent que les frères, faisant fi de leurs vœux de pauvreté, sont devenus propriétaires terriens⁵⁸.

3 - Le coteau habité qui se trouve au-dessous de la Trinité et rejoint les rives de la Sèvre est connu dans les textes par l'expression «la Vallée de Clisson». L'aspect rural n'y a pas disparu et se traduit par l'étagement des jardins, des vignes, des terres céréalières, des carrières. Plus on se rapproche des deux cours d'eau, la Sèvre nantaise et la Moine, d'une ancienne «mothe» (ou motte) proche de la porte Palaraise (sic) et des murailles de la ville, plus l'habitat devient dense.

C'est un faubourg peuplé et besogneux, abritant de petites habitations d'artisans (un tanneur, un coutelier, un maçon, un menuisier au

⁵⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 3 f° 88, f° 122 v° (frairie de la Trinité), f° 126 v° : messire François Guerion prêtre décédé en 1549 et son successeur messire Gabriel Le Mercier. Dom MORICE, *Preuves* I, 511. GRAND, R., *L'art roman en Bretagne, op. cit.*, p. 254-255.

⁵⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 3 f° 41 v° ; MARTIN, H., *Les ordres mendiants en Bretagne, vers 1230-vers 1530*, publication de l'Institut Armoricaïn de Rennes, éd. Klincksieck, Paris, 1975, p. 66-67, 72, 263, 274, 287.

milieu du XVI^e siècle), de commerçants (un mercier, un boucher), de viticulteurs qui exploitent des clos et détiennent à l'occasion un pressoir, d'un éleveur de porcs, en bordure de ruelles desservant les arrières des maisons ou rejoignant les rivières et restées anonymes. Sur le plan vicinal, le rentier de 1544 se borne à mentionner la «Grande rue de la Trinité» ou «la Grande rue de la Vallée à l'église de la Trinité», le «carrefour de la Vallée», le «chemin du carrefour à l'église Saint-Antoine», le «grand chemin de Clisson à Vallet»⁵⁹. Le caractère peuplé de la Vallée n'exclut pas cependant la présence ou les investissements fonciers de gens aisés, d'hommes de loi, précédés de l'appellation de *maître* (maîtres Gabriel Le Mercier, Jehan Guérion, Nicolas Martin, François Lamoureux). M^e Julien Apvril, lieutenant et juge ordinaire, est déclaré «licencié es loix». La dame de la Houdinière, les chapelains de la chapellenie de Saint-Foy et de la Motte, les frères de la confrérie de la Trinité, un prêtre Messire Gabriel Le Mercier y détiennent aussi une maison ou une propriété immobilière⁶⁰.

Le pont Saint-Antoine sur la Moine, daté du XV^e siècle, est une construction originale, exceptionnelle en Bretagne. Il est constitué de deux larges arches en arc brisé, de hauteur et de largeur inégales, en pente ascendante jusqu'à la rive gauche de la rivière.

Il tire son nom d'une chapelle voisine d'une aumônerie fondée en 1434 par Richard de Bretagne comte d'Étampes, seigneur de Clisson. Ce petit hospice servait plus spécialement à soigner les malades atteints du «mal des ardents» ou «feu de saint Antoine», une maladie de peau terrifiante provoquée par l'ergot du seigle. L'établissement, bâti sur un ancien pré donnant sur la rivière, au voisinage de la chaussée des moulins Plassart, comportait une chapelle et une petite salle d'hôpital située dans un logis qu'habitent des religieuses en nombre indéterminé. Son administrateur, Guillaume de la Barre en 1433, porte le titre de commandeur de la maison et hôpital de Saint-Antoine⁶¹. À côté commençaient le fossé de la Garenne et une réserve de «conilz» (lapins) à flanc de coteau de la Sèvre, réservée aux seigneurs et beau monde⁶².

Le voyageur qui descend la rue pentue de la Vallée ou «Grande rue de Clisson à la Vallée» franchit le pont Saint-Antoine, emprunté jadis par les paysans, les marchands et, aux temps forts de la vie religieuse, par les pèlerins qui se rendaient, par le chemin de Torfou, à Notre-Dame-de-Toutes-

⁵⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 f^o 45 48, 128-129, 139 v^o.

⁶⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 f^o 2, 2 v^o, 38, 40 48, 131, 139 v^o.

⁶¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, H 479 (18 février 1433). Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n^o 3 f^o 38, 48 v^o, 60. MAÎTRE, L., *L'assistance publique dans le comté nantais avant 1789*, Nantes, 1880.

⁶² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n^o 1 et 2 f^o 37 & n^o 3 f^o 7 v^o. BERTHOU, P. de, *Clisson, op. cit.*, 78. 306.

Joies en Gétigné. Cette chapelle, construite par les seigneurs de Clisson à une date méconnue, fut restaurée du temps du duc François II puis détruite par les protestants au XVI^e siècle⁶³. En bordure de cette même chaussée se trouvait un calvaire vénéré, celui des Trois-Croix de Lorette, juste à côté d'une chapelle brûlée par les Anglais pendant la guerre de Succession.

Observons que beaucoup de Clissonnais de la Vallée ne paient pas de rentes annuelles au seigneur. Trop de lacunes rendent impossible toute estimation de l'importance du bâti et de la population.

Noms en 1550	Biens	Localisation	Rentes
Guerier (François) et Maguillot (François)	1 pièce de terre (1 bx 1/2)	La Vallée de Clisson (f°23 v°)	5 s
Hamon (feu Jehan)	1 maison	voisine de la suivante	
Pinaud (Etienne)	1 maison	devant la porte Pailleraise, près d'une venelle qui conduit de la Grande Rue de la Vallée à la grande porte du jardin des Cordeliers et chemin de Clisson au Pallet. (f°37)	10 s
Pichaud (veuve Julien) et ses hoirs (héritiers)	1 courtil	sur les bords de la douve près de la porte Pailleraise	2 s
Denyer (Pierre)	1 maison	Près du pont de Moyne et de la rivière qui descend en la rivière de Saevre. et chemin de Clisson à l'église Saint-Antoine (f°38).	10 s
Bouchaud (Jehan) <i>tanneur</i>	1 maison	Voisine de la maison Denyer	
Martin (Hervé)	1 maison	encadrant la maison suivante	
Grenolleau (veuve Guill.) et les hoirs	1 maisons	à la Trinité	3 s
Bulu (feu Pierre)	1 maison	encadrant la précédente	
M ^e Le Mercier (Gabriel)	1 lieu (sic) à pourceaux	près du jardin suivant (f°38 v°)	1 s
Hamon (Jacques)	1 jardin		aucune
Cherbonneau (Renaud)	1 courtil	près du jardin suivant	
Thomas (hoirs feu Pierre)	1 jardin	à la Trinité	2 s
<i>Hôpital de Clisson</i>	1 terre	voisine du jardin précédent	
Guérin <i>mercier</i>	1 jardin	derrière la Trinité	3 s
Picherit (Pierre)	une mothe	<i>La mothe de la porte Palaraise</i> (f° 40 v°)	4 s
<i>Couvent des Cordeliers</i>	un accroissement de courtil enclos	près de la Sèvre (f° 41 v°)	1 s 3 dn
Bournet (Julien)	1 maison et 1 jardin	voisins du suivant	
Dolbeau (Guill.)	1 maison	Grande Rue qui conduit de la ville à l'église de la Trinité. (f° 45)	6 s 6 dn
Prevost (hoirs Mathurin)	1 maison	voisine de la précédente	aucune

⁶³ BERTHOU. P. de, *Clisson, op. cit.*, p. 81-87.

Breu (hoirs Pierre)	1 maison	voisine de la suivante	aucune
Grenouilleau (Guillaume) <i>boucher</i>	1 accroissement derrière 1 maison	Chemin qui conduit du carrefour de la Vallée à l'église de Saint-Antoine (f°48)	2 s 6 dn
Martin (Hervé)	1 maison	voisine	aucune
Robine de la Sabinière	1 maison	Près du pressoir de la Houdinière et De la porte <i>Pallaczay</i> (f°81 v°), au Grand chemin de Clisson au Pallet	10 s
Chevalier (Mathurin) et Rigollet <i>maçon</i> Ancienne possession de Jehan Hamon <i>coutelier</i>	1 maison et 1 jardin	de la douve	4 s
Symon (Martin)	1 maison dite « <i>la Ligence</i> »	près du pressoir du Prieur de la Trinité (f°88)	12 s
hoirs defeu Messire Lucas Guiheneuc et Mathurin Vivien	des jardins	voisins de	aucune
<i>Frères de la Frairie de La Trinité de Clisson</i>	1 maison	paroisse de la Trinité	5 s
Le curé de la Trinité	1 maison	voisine de la précédente donnant Sur une venelle qui conduit à la porte <i>Pallezaye</i> (f°122v°)	aucune
<i>M^e</i> Lamoureux (François) chapelain de la Chapellenie ce Sainte-Foy (f° 126 v°)	1 pressoir	paroisse de la Trinité	1 somme de vendange
<i>Messire</i> Le Mercier (Gabriel) <i>prêtre</i> qui succède à feu Messire François Guerier	1 pressoir	paroisse de la Trinité, chemin vers porte <i>Pallezaye</i> (f°126 v°)	1 somme de vendange
La Dame d'Estambe et de La Houdinière	1 pressoir	A la Houdinière en la Vallée, paroisse <i>et faubourg</i> de la Trinité (f°127)	1 somme de vendange
Tabart (feu Augustin) (f° 128)	1 maison	Près du mur de la porte Bondonneau et devant la Grande Rue de la ville à à la Vallée. Voisine de la suivante	2 s 6 dn
Malignot (veuve Pierre) (f° 128 v°)	1 maison	Au Petit Four, près d'une venelle qui conduit de la Grande rue à la rivière, par le devant à ladite rue qui conduit de la ville à la Vallée.	1 s 6 dn
Dugne (Mathurin)	1 maison	Au Petit Four	1 s
Le Mercier (Jehanne)	1 maison	voisine de la précédente	aucune
<i>M^e</i> Jehan Guerion Boullain (François)	1 maison 1 maison	voisine de la suivante au Petit Four près des murailles du château qui descendent aux moulins de la ville près de la rue des moulins (f°129)	2 s
Locataire : Jehan Gaborit <i>peintre</i> .			
Bire Jehan fils de Jacques Bire, chapelain de la <i>Chapellenie de la Motte</i> (f°129)	1 maison	La Motte (sic), paroisse de la Trinité près de la maison Dasson, entre deux chemins qui conduisent dudit lieu de la Motte aux Cordeliers et qui rejoint la rue du couvent à Clisson.	7 s

Bouedron (Guillaume) <i>menuisier</i>	1 accroissement de maison	à la Trinité	1 s 3 dn
Paynaud (Jehan)	1 accroissement	entre le jardin de Saint-François et le long de mur de jardin de la rivière de Sèvre (f° 132 v°)	10 dn
Hamon (feu Jehan)	1 maison	voisine de la suivante	aucune
Paynaud (Etienne)	1 maison	près de la porte Pallezaye et une venelle qui va du haut des jardins	3 dn
Cailleteau (Nicolas)	1 maison	des Cordeliers à la Grande rue de la Trinité (f° 136).	aucune
hoirs de feu Presvost (Mathurin)	1 maison	voisine de la précédente et de la venelle	aucune
Dolbeau (Guillaume)	1 maison	voisine de la suivante	aucune
Bournet (Julien)	1 maison et 1 jardin	Grande rue qui conduit du carrefour de la Vallée à l'église dudit lieu (f° 137).	6 s 6 dn
Quillaud (René)	1 maison avec étables (f° 139)	voisins de la précédente	aucune
M° Martin (Nicolas) et et sa femme	1 maison	Entre la Sèvre et l'estal à blé de lad. seigneurie & la rue de la ville au carrefour de la Vallée.	5 s
M° Avril (Julien) « <i>licencié es loix</i> » juge ordinaire	1 maison	A un lieu dit « le Petit Four » (f° 141) Joignant d'un côté le pont sur la Sèvre et par derrière les murailles de la ville, de l'autre les moulins à froment.	3 s
Du Cueur (Jehan) et Boullain (Rolland)	1 maison	voisine de la suivante (f° 145)	aucune
Vinet (feu Jehan) veuve et hoirs.	1 maison	au Petit Four	15 s
		voisine de la précédente près du pont	7 s

4 – Le faubourg de la Madeleine, au sud du château, est situé au départ de la route de Cugand dans les Marches poitevines, en direction de la forêt domaniale de Chenone qui est estimée en 1556 à 50 «septrées» de terre et d'une vaste prairie du même nom de 20 «hommées» de superficie. Il porte aussi le nom du *Temple* de Clisson.

Ce vieux quartier doit sa seconde appellation à la présence d'une commanderie de templiers, arrivés à Clisson avant 1213. L'ordre militaire y posséda une chapelle, un cimetière, un manoir, un vaste jardin, un patrimoine enrichi par les dons en argent et en terres des premiers citadins et des ruraux. Les moines-soldats, au départ en conflit avec les seigneurs locaux, gagnent leur confiance et obtiennent des privilèges. Ils levaient des droits sur les héritages de personnes décédées intestats (le droit de *neune*

ou la 9^e partie) et des coutumes sur les transactions commerciales qui se déroulaient sur leurs terres, détenaient un four banal et divers autres droits appelés «services» et rendaient la haute justice⁶⁴.

Leurs rivaux, les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les rejoignent dans la localité, construisent un établissement secourable et font l'acquisition de champs aux abords du château. Après la dissolution de l'ordre du Temple, sur l'ordre de Philippe IV le Bel, ses biens sont réunis à ceux des hospitaliers et constituent désormais une unique commanderie⁶⁵. Le manoir, ruiné pendant les guerres de la Ligue, couvrait avec sa cour, son jardin et un cimetière, une superficie estimée à dix «boisselées» de terre. D'autres jardins, des vignes et des champs de labour, des prés et un étang se sont ajoutés au noyau initial pour constituer la fortune de l'hôpital et aumônerie Saint-Jean de Clisson ou l'hôpital de la Madeleine. L'établissement jouissait en outre de droits seigneuriaux, plus variés que réellement productifs. Il exigeait, en effet, de ses dépendants vivant dans la paroisse deux œufs et un denier à Pâques, 3 deniers à la Saint-Jean-Baptiste, toujours le droit de «neume», un droit de bouteillage de 1 denier sur chaque pipe de vin commercialisée dans la paroisse. Il exerçait la haute, basse et moyenne justice. Un droit d'étanche permettait au commandeur de vendre son vin, seul, pendant une durée de quarante jours, de la veille de Pâques à l'Ascension et un four banal fonctionnait dans une maison située au lieu dit le «carrefour du Temple». Moyennant quelques obligations matérielles et fiscales, le versement d'un besant d'or estimé à 25 sous, le commandeur et les sujets des hospitaliers étaient exonérés de toute taxe sur le sel et n'accomplissaient pas le service de guet en ville⁶⁶.

L'église de la Madeleine, devenue paroissiale avec un recteur, offre, malgré les destructions postérieures, un exemple original d'un édifice composite de deux périodes différentes. La partie romane du XII^e siècle comporte une nef simple de trois travées, un chœur achevé par une abside semi-circulaire en cul-de-four, sans bas côtés ni transept. Une voûte en berceau, à peine brisée, renforcée par des arcs doubleaux recouvre le vaisseau central. La façade occidentale est originale en Armorique. Au-dessus d'une porte, d'abord en plein cintre puis agrandie à l'époque gothique en arc brisé, et d'une petite fenêtre, se trouve un campanile à deux arcades cintrées, terminé par un fronton triangulaire. La façade est encadrée par

⁶⁴ Abbé GUILLOTIN DE CORSON, «Le Temple de Clisson», *Association bretonne*, 1899, p. 143-146.

⁶⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 3 f° 141 v°.

⁶⁶ Arch. dép. Vienne, 3 H 729-730. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 f° 81 v°, 131. 135, 141 v°. GUILLOTIN DE CORSON, «Le Temple de Clisson», *Association Bretonne*, 1899, p. 143, 151.

quatre contreforts de hauteur inégale ; les deux latéraux s'arrêtent à mi-hauteur du mur, les plus près de la porte rejoignent presque le campanile. Nous découvrons un bel exemple de clocher-mur, rare en Bretagne, identique à celui de la Madeleine de Malestroit.

Intérieurement, l'éclairage est assuré par des baies étroites, «simples meurtrières cintrées», à l'exception de celles du chœur un peu plus grandes.

La construction romane de 9 m de long, probablement jugée trop petite avec la croissance démographique, est agrandie à l'ouest, au xv^e siècle, doublée d'une sorte d'avant nef de 8,45 m de développement, moins élevée et non voûtée⁶⁷.

Le faubourg, placé sous la protection des moines-soldats, connaît longtemps une réelle prospérité interrompue par les guerres franco-bretonnes de la fin du xv^e siècle puis par les conflits religieux du xvi^e. Les rentiers y mentionnent des terres cultivées, des prairies comme le pré Moron à la Madeleine, des chemins comme celui du Haut-Bois près du Temple ou celui de Montaigu, une maladrerie et chapelle Saint-Lazare, le manoir de la Vairie⁶⁸.

Des noms d'habitants de la Madeleine sont connus au milieu du xvi^e siècle. Ils sont propriétaires de maisons, d'«estaiges» (fermes ?), de jardins ou «ostal» et «oustal», de courtils, de terres de labours, estimés en «bouxelées» (bx), en journaux (jx), de «roches» (carrières ?), de bosquets... La toponymie de ce quartier s'est enrichie au fur et à mesure de son peuplement : le coteau de Crefeu, le pré Moron, la Goupillère du Temple, Grange, les jardins de la Barre, la maison de la Voyrie (ou Vayrie).

Le bien immobilier est un solide investissement pour les gens riches qu'on retrouve dans d'autres quartiers : les familles de maîtres René Oury, François Samyn, Pierre Couturier, le chapelain de la chapellenie de Saint-Michel, les Poydras, les Richard, les Plumaugat. Les partages successoraux entre héritiers expliquent des possessions collectives. Deux professions seulement sont indiquées, pas assez pour en tirer des conclusions économiques : un tisserand qui ne doit pas être seul et un boucher.

⁶⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 3 f° 120, 143. L'église de la Madeleine et son recteur qui se nomme maître Pierre Le Febvre en 1549. GRAND, R., *L'art roman, op. cit.*, p. 249-252. FARGE, R. «Les clochers murs de la France», *Bulletin monumental*, 1921, n° 80 p. 159-185 et 1922, n° 81 p. 70.

⁶⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 f° 45, 81 v°, 131, 141 v ; MAÎTRE, L., «La léproserie de la Madeleine», *Association Bretonne*, volume 29, 1910 p. 118-20 et *L'assistance publique dans la Loire Inférieure, op. cit.*, p. 68 ; BERTHOU, P. de, *Clisson, op. cit.*, p. 126-127 ; SOURNIA, J.-C. et TREVIEN, M., «Essai d'inventaire des léproseries de Bretagne», *Annales de Bretagne*, tome LXXV, n° 2, juin 1988, p. 333.

Noms en 1550	Biens	Localisation	Rentes
Porchert (Jehan)	1 terre		aucune
Blanchard (Jehan) & <i>Le chapelain de Saint-Michel</i>	des courtils	au Temple (f° 36 v°)	5 s
Hoirs de feu M ^e Oury (René)	1 terre	voisine	aucune
Langlois (Mathurin)	1 terre	entre	
M ^e Samyn (veuve et hoirs de François) & Perraud (Laurent)	1 terre	au Temple, chemin de Clisson à Grange (f° 41)	6 s 4 dn
Plumaugat (Michel)	1 terre	voisine	aucune
Guérin (veuve Jehan)	1 pré	Le pré Moron	10 s
M ^e Cousturier (Pierre)	2 maisons des maisons 1 terre de 3 bx)	au Temple près d'autres d'autres maisons leur appartenant	5 s 6 dn aucune
Richard (Laurens) <i>texier</i>	1 « estage » = Une exploitation ?	de la Goupillière du Temple (f° 77)	3 s 6 dn
Couillaud <i>boucher</i>	un petit bois	au Temple	1 s
hoirs Baudart	1 jardin (3jx)	aux jardins de la Barre (f° 77)	8 dn
Jahanneau (Maurice et Pierre)	2 jardins et <u>des roches</u>	près du coteau Crefeu et chemin de Mouron à Plessart (f° 77)	10 dn
Poydras (Jehanne)	1 maison, 1 jardin 1 pressoir	chemin de Clisson à Tiffauges	5 s
Taupier (Jehanne)	une terre (2 bx)	au coteau Crefeu	1 s 6 dn
Poydras (Guillaume)	1 maison	au carrefour du Temple	1 s
Messire Brignaud (Yves)	1 terre (2 bx)	près du chemin du Haut-Boays	2 s 6 dn
Poydras (Jacquette)	1 jardin (2 bx)	au Temple sans précision	1 s
Peraud (Pierre)	1 oyral (2 bx)	près de l'aumônerie du Temple et près de la maison de la Voyrie ci-après.	2 s 6 dn
Taupier (Jehanne)	1 terre	à côté de la suivante	aucune
<i>Chapelain de la Chapellenie Saint-Michel</i>	1 ostal (3 bx)	derrière le four du Temple (f° 135)	4 s
Le Henneau (Pierre)	1 terre	voisine de la précédente	aucune
Veuve et hoirs Apvril (François)	1 oustau (4 bx)	près du fou du Temple	3 s
Hoirs de feu Poydras (Jehan)	1 courtil	Le courtil de l'étang	3 dn
Les mêmes	1 maison	voisine de la suivante	aucune
Jamere (Guillaume) et Grelier (Jehan)	1 maison de la « Voyrie »	dite de au Temple, Grande rue et pavé du Temple à Clisson (f° 131 v°)	9 s
Jehanneau (Anne)	1 maison	voisine de la Voyrie de Jamere	5 dn
La même	1 autre maison	voisine de la précédente	aucune
Le commandeur de Ville Dieu (f° 1 v°)	La commanderie du Temple		1 besant d'or apprécié à 25 s

5 – Le faubourg de Saint-Gilles-Saint-Brice au départ du chemin de Saint-Hilaire et de Montaigu est le plus mal connu des faubourgs de l'agglomération.

Son église n'existe plus et seules quelques allusions à une fontaine dite de Tabarit, à un château et la chapelle de Saint-Gilles, à la garenne du châtelain seigneurial et à quelques habitations avec leurs dépendances (une aire à blé) au milieu de prés, de clos de vignes, d'ouches et de pièces de terre de labour mesurées en «bouxelées» (bx) et en «septérées» (sept.) permettent de découvrir un embryon de quartier habité donnant sur des chemins (de Montaigu, de Remoille, de Saint-Hilaire) et des venelles. La toponymie s'est enrichie de nouveaux noms comme Tabarit qui évoque une propriété terrien.

Des propriétaires fonciers sortent de l'anonymat au hasard d'un article du rentier de 1544. Certains noms de notables ou supposés tels reviennent plus souvent que d'autres : les familles Jamyn, Jacqueneau, Rouxellot... Du beau monde a investi dans le passé, ou plus récemment, ses revenus dans la terre : plusieurs hommes de loi ou d'Église (maître François Jamyn, M^e Mathurin Richard, M^e Mathurin Salleau, M^e Antoine Perruguet, M^e Pierre Le Febvre, M^e Noël Richard), le doyen de Notre-Dame, les frères de la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste, un seigneur de la Couture. A priori, ce faubourg n'est guère industrieux puisqu'il n'est fait mention que d'un maréchal-ferrant.

Noms en 1550	Biens	Localisation	Rentes
Le Liepvre (veuve Jehan)	1 jardin	près de la Garenne du châtelain chemin de Clisson à Montaigu (f° 37)	3 dn
Denier (Jehan et femme)	1 aire à battre le Blé (f° 37 v°)		1 s
Les mêmes	1 maison	dite de Viollette, voisine de l'aire	aucune
Blenonneau (feu Jehan)	1 terre	chemin de Clisson à Remoille	
Langlois (Mathurin)	1 terre		10 s
Jamyn (feu François M ^c)	1 terre	voisine	aucune
Payron (Julien du)	1 terre	entre	aucune
M ^c Le Febvre (Pierre)	1 terre en vigne et en labour	à Saint-Gilles	10 s
Jehanneau (François)	1 terre	voisine	aucune
Temple (hoirs René du)	1 terre	voisine	aucune
Jacqueneau (Nicole) fille	1 vigne	chemin de Clisson à Chenone (f° 46 v°) de feu Jacques Jacqueneau et d'autres membres de la famille Jacquemeau.	20 s
Denys (Jehan) et femme	1 jardin (2 bx)	chemin de Clisson à Tabarit	6 s
Chuppeau (hoirs Julien)	1 jardin (1/2 bx)	à Saint-Gilles	obole

<i>Frairie de Saint-Jehan</i> <i>L'Évangéliste.</i> (f° 79)	1 maison	voisine du jardin précédent	aucune
Rouxellot (François)	1 maison, 1 jardin clos de murs	chemin du Temple à Clisson près de la maison suivante	13 s
M ^c Richard (Mathurin) remplaçant M ^c Salleau (Mathurin) f° 80	1 maison	à Saint-Gilles	4 s 6 dn
M ^c Jamyn (feu François)	1 maison	voisine de la suivante	aucune
Le Dean (doyen) de N.D.	1 maison, 1 jardin clos de mur	chemin <i>qui conduit des jardins</i> <i>du château à l'église St Gilles</i> (f° 80)	8 s
Herbert (René) <i>maréchal</i>	1 jardin	à Tabarit, chemin de Clisson à Saint-Hilaire	2 dn obole
hoirs Santon (feu Jehan)	1 vigne, 1 pré (8 quartiers)	au Grand Chemin de Chenoné à Clisson, au champ de Tabarit (f° 86 v°)	aucune
Veuve du Temple (René)	1 terre (1 sept.)	entre les terres du recteur de la Madeleine	18 s
hoirs feu M ^c Perruguet (Antoine)	des terres	voisines	aucune
M ^c Le Febvre (Pierre) recteur de la Madeleine et Payron	1 ouche (20 bx)	à Saint-Gilles	12 s
Gobin (hoirs feu Laurens)	1 maison	voisine de la suivante	aucune
Damyaud (Jacques) <i>seigneur</i> <i>de la Couture</i> qui a remplacé Messire Guillaume Arrenaud <i>prêtre</i>	1 maison	Grand chemin de Clisson à Montaigu	10 s
Gareau (Sauvestre)	1 maison et 1 jardin	voisins de la précédente	aucune
Hoirs de feu M ^c Richard (Noël)	1 terre d'une bx	près de la garenne du châtelain	10 dn
Testard (Etienne)	1 terre (1 sept.)	au champ de Polye	8 s
Blanchard (Jehan)	1 terre (3 bx)	chemin de Montaigu	6 s
Rouxellot (François)	1 maison, 1 jardin	chemin et rue de Clisson au Temple	13 s
Messire Richart (Mathurin)	1 maison, 1 jardin		4 s 6 dn
Mallocheau (hoirs)	1 maison	voisine de la précédente	aucune
Gaborit (Jehan)	des terres	voisine de la suivante	aucune
Garreau (Savestre) et femme	1 jardin (1/2 bx)	chemin de Clisson à St Hilaire	5 dn
Poydras (Jacquette)	des terres	voisines à Saint-Gilles	aucune
Taupier (Jehan)	1 terre dite Roche	venelle qui conduit du Temple aux Moulins de Pissart (f° 139 v°)	1 s
hoirs feu Jacqueneau (François) et hoirs de Jehan Sandon et Nicole Jacqueneau veuve de M ^c François Jamyn.	des vignes communes	chemin de Montaigu	20s
Testard (Etienne)	1 terre (28 bx)		8 s
Du Temple (Alain) et Jehanneau	1 terre de (9 bx)		8 s
Du Temple (feu René)	terres voisines		aucune
hoirs feu Jacqueneau (Jacques =	terres	voisines	aucune
Langloys (Mathurin) et Renou (Félix) et Jacqueneau (Nicole) veuve M ^c Fr. Jamyn	1 pré de 24 bx collectif	près de la fontaine de Tabarit	8 s

Denys (Jehan)	terres	voisines	aucune
Langloys (Mathurin)	1 terre (1 set.)	venelle qui conduit des Cordeliers à	20 s
M ^e Jamyn (feu ° François)	1 terre	Tabarit	aucune
M ^e Le Febvre (Pierre)	1 vigne (3 quartiers)	au Champ Barjault près d'une venelle (f°143)	10 s

Le livre-rentier du milieu du XVI^e siècle permet de donner un premier aperçu du paysage de cette agglomération polynucléaire, constituée d'une imposante forteresse, d'une petite ville close et de plusieurs bourgs périphériques peu urbanisés à mesure qu'on s'écarte de l'enceinte. Il est impossible de tirer de la maigre documentation dont on dispose pour le Moyen Âge des renseignements sur les limites paroissiales, sur le nombre exact des habitations et des citadins, sur des quartiers isolés.

Vivre à Clisson, au voisinage d'une «*marche de guerre*»

Vivre à deux pas d'un glacis, large de quelques kilomètres, qui ne tient pas forcément compte des limites naturelles, séparant deux pays n'offre pas forcément que des avantages, a fortiori quand la Bretagne doit supporter le passage ou la «course» de bandes de soudards. Le livre de R. Cintré nous a familiarisé avec les problèmes qui se posent à ce type de situation étrange⁶⁹.

La frontière toute proche

À l'époque où le château de Clisson fait une furtive apparition dans l'histoire, le tracé de la frontière militaire reste flou dans les anciens *pagi* d'Herbauge et de Tiffauges, dans les Mauges. Ces territoires, situés au sud du comté de Nantes, plutôt forestiers malgré des défrichements, guère peuplés, sont convoités par les Bretons, les Angevins et les Poitevins. Des conflits s'y déroulent au fil d'une trame historique passablement agitée des Mérovingiens à l'époque féodale. Entre deux guerres pour le contrôle des routes stratégiques et les points d'appui que sont, de part et d'autre, Clisson, Machecoul, Legé, Tiffauges, Montaigu, les seigneuries de Toufou, de Retz (ou Rais) et de la Bénaste, les comtes de Nantes, du Poitou, d'Anjou, leurs vassaux et leurs officiers, essaient tant bien que mal de cohabiter, passent des «conventions» qui se veulent perpétuelles mais qui ne sont appliquées que la durée d'un matin !

Un curieux système de seigneuries mixtes s'est mis peu à peu en place, mieux perçu à partir des accords écrits de la seconde moitié du XIII^e siècle et de la fin du Moyen Âge. Il s'applique dans un secteur large

⁶⁹ CINTRÉ, R., *Les marches de Bretagne au Moyen Âge*, éd. Jean-Marie Pierre, Fougères, 1992.

de quelques lieues, déclaré en marches communes ou «avantagères» à l'un ou à l'autre des états voisins.

Dans le premier cas, sujet à double suzeraineté, ici la Bretagne et le Poitou, l'autorité banale (sur les fours, moulins, pressoirs), les redevances habituelles (cens ou rentes, terrage sur les blés, complant sur les vignes...) sont partagées, en principe à égalité, en réalité selon des usages propres à chaque lieu, entre un seigneur breton, celui de Clisson et un seigneur poitevin, celui de Tiffauges. L'indivision est appliquée, côté breton, aux quatre paroisses dites de la «Haute Marche» de Gétigné, de Cugand, de Boussay et de la Bruffière. Est-il nécessaire de préciser qu'un tel système peut difficilement fonctionner correctement, qu'il est vite source de complications sans fin, de contentieux, «de grands griefs», à chaque levée d'impôts ou au premier procès venu !»

Dans le second cas qui privilégie une seigneurie sur l'autre, si le partage des droits féodaux et des revenus se maintient tant bien que mal, la justice ne relève que d'un seul seigneur prééminent, breton ou poitevin. Dans le cas qui nous préoccupe, la châtellenie de Clisson est avantagée sur le territoire des paroisses de Saint-André-Treize-Voies, de La Bernardière, d'Aigrefeuille, de Saint-Lumine-de-Clisson, de Saint-Hilaire-du-Bois, de Vieilleville, de Montbert, mais en partie seulement à Saint-Colombin. Là encore, les officiers de chacune des deux parties avantagée ou non avantagée doivent surmonter d'innombrables obstacles⁷⁰.

L'agglomération clissonnaise n'entre pas directement dans ce système complexe, sauf comme base de départ ou de repli, mais Cugand est trop proche pour qu'elle n'en bénéficie pas des avantages et n'en subisse pas les conséquences néfastes.

L'intérêt d'un tel voisinage

En temps de paix, la position de Clisson à deux pas du Poitou ne manque pas d'intérêt commercial, fiscal, culturel.

1 – Clisson commercialise les produits de sa campagne qui constitue un hinterland diversifié⁷¹.

Les marchés du mardi et du vendredi, les six foires de l'Ascension, de la Saint-Jacques (1^{er} mai), de la Saint-Lucas (18 octobre), de la Saint-

⁷⁰ CINTRÉ, R., *Les marches op. cit.* p. 36-43. On peut se reporter aussi à des travaux plus anciens de M. CHÉNON, «Les marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou», *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, Paris, 1892, d'A. de LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, tome III, *op. cit.* p. 58-59.

⁷¹ LÉBOIS, M., *La vie rurale en Bretagne à la fin du Moyen Âge (1365-vers 1525-1530)*, thèse dactylographiée, Rennes, 1986 (trois volumes). Il est dommage que cette thèse soit restée manuscrite.

André (30 novembre), de la Saint-Antoine (7 janvier) et de la Mi-Carême commercialisent des céréales, du vin, des graisses et des laitages, beaucoup d'animaux de boucherie : des porcs, des bovins, des moutons, des volailles, paraît-il, si appréciées qu'elles sont couramment livrées à l'hôtel ducal⁷².

Les Clissonnais trouvent sur place une partie des matières premières indispensables au fonctionnement de leurs chantiers de construction et à leurs activités artisanales. Ces zones où abondent les forêts et les taillis, les pâturages et des «breils» (petits enclos) livrent des merrains (planches, madriers), des pierres à maçon, de la chaux, du charbon de bois, des genêts et des ajoncs, de l'argile à potier, des peaux. Ce n'est pas un hasard si la poterie et la tannerie sont deux spécialités bien ancrées dans la Vallée et qui n'ont pas totalement disparu de nos jours. Des petites forges fonctionnent en ville en 1473, animées par Étienne Loayret, Jehan Langloys, Jehan Regnaut, Martin de Saint-Aignan et son fils Julien⁷³ La tuilerie et la briqueterie des Monnières trouvent des débouchés sur place. L'agglomération écoule également des outils en bois fabriqués en ville ou dans les forêts voisines, le textile grossier livré par des «textiers», du verre rural, des tapisseries, de la pelleterie⁷⁴. Les halles centrales abritent aussi des étaux de bouchers, de poissonniers, de cordonniers⁷⁵.

Les droits d'étalage et de *plaçage*, perçus aux halles, sont le reflet des principales activités commerciales de la ville. Les rentiers donnent le détail des prélèvements.

Professions	Taxe sur le marché	Taxe sur la foire
Chaque drapier	1 denier	2 deniers
Chaque tanneur	1 denier	2 deniers
Chaque vendeur de cuir	2 deniers	4 deniers
Chaque cordonnier	2 deniers	4 deniers
Chaque vendeur de roues de charrettes	4 deniers	8 deniers
Chaque autre vendeur de produits variés	1 denier	4 denier
Chaque vendeur de verre	Un chef d'œuvre(sic) une fois par an	
Chaque porteur de crochets	5 deniers une fois par an sur chaque croc	

(Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n°1 et 2 f°57 v°).

⁷² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 1 et 2 f° 57 v°.

⁷³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7 f° 160. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n°3 f° 50.

⁷⁴ PLANIOL, M., *Histoire des institutions de la Bretagne*, tome IV, 1983, p. 123. Un tapissier de Clisson reçoit une commande de l'évêque de Saint-Malo (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 61).

⁷⁵ CINTRÉ, R., *les marches*, op. cit., p. 60-63. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f° 16 v° (allusion à de la tapisserie), B 1830 n° 3 (aveu de 1549) : Jehan Bouchard tanneur à Clisson au début du XVI^e siècle. Dans les années 1549 on rencontre des bouchers (Guillaume Grenouilleau f°48, Couillaud f° 77), un «textier» du Temple (Laurent Richard f° 77), des maréchals-ferrants (Jehan Meschinot jadis et son successeur Mathurin Veillet f°50), un coutelier (Jehan Hamon f° 82 v°), un menuisier (Guilloppe Bouedron f° 132), un maçon (Higollet f° 82 v°)

2 – Les grands itinéraires transfrontaliers, des voies de l'intérieur comme la route de Nantes, de simples chemins de terre dont le rôle a été trop longtemps négligé aboutissent ou traversent Clisson, franchissent ses ponts.

Les produits de ce commerce sont les mêmes que sur les grands axes navigables que sont la Loire ou la Vilaine ou sur les routes qui conduisent en Normandie, dans le Maine et en Anjou. Le vin, le sel, les animaux pour la viande, des matières premières, des métaux, des objets manufacturés sont inscrits sur les pancartes des coutumes⁷⁶.

Les droits de coutume ou «devoirs de prévôté» constituent un éclairage sur la nature et la variété du trafic local que résume le tableau ci-joint.

Droits perçus sur les produits vendus localement			
Produits	Unités	Taxes (marché)	Taxes (foires)
Poisson frais	la charge	3 deniers	6 deniers
Beurre	idem	5 deniers	10 deniers
Bovins, chevaux	la bête	4 deniers	
Porcs	idem	2 deniers	
Cuir cru	la peau	2 deniers	
Toile	la pièce	2 deniers	
Sel et divers	la charge	2 deniers	4 deniers
Droits d'étalage.			

Nb : la charge est de 3 boisseaux - (A.D.L.A., B 1830 f° 57 v°).

La châtellenie de Clisson voit transiter d'autres marchandises, essentiellement des produits alimentaires, qui arrivent du Poitou ou de Bretagne. Les blés qui occupent une place importante dans le négoce et donnent matière à un droit de minage spécial, les animaux, les poissons occupent une place de choix qui laisse présager un trafic transfrontalier.

Produits	Unités	Taxes n'importe quel jour
Beurre	la charge	4 deniers
Bovin, cheval	la bête	2 deniers
Moutons	la douzaine	4 deniers
Jument	la bête	1 obole ou 1/2 denier
Autre animal	la bête	1 denier
Poissons divers	la charge	2 deniers
Merlus	le cent	4 deniers
Sel	la charge	1 obole
Les blés	la charge	1 denier
Divers produits (suif, tapisseries, draps)	la charge	2 deniers

Nb : la charge est de 3 boisseaux - (A.D.L.A., B 1830 n° 1-2 f° 57 v°).

⁷⁶ LEGUAY, J.-P. *L'eau dans la ville au Moyen Âge*. P. U. Rennes, 2002 p. 297-298, 301-314.

S'arrêtent aussi à Clisson, s'y logent et y consomment parfois des pèlerins utilisant les «chemins du paradis» pour se rendre (ou revenir) au Mont-Saint-Michel ou aux grands sanctuaires bretons comme Saint-Méen, réputé pour soigner un mal spécifique, une sorte de gale. Aux abords mêmes de la ville, on peut se recueillir à la chapelle de Notre-Dame-de-Toutes-Joies dans la paroisse de Gétigné et au calvaire des Trois-Croix de Lorette.

L'intérêt du trafic n'est pas seulement commercial, il est aussi fiscal puisque la châtelainie-recette de Clisson percevoit des coutumes.

3 – Clisson est déjà un petit foyer de culture bien situé «dans le creuset des relations interrégionales» pour reprendre l'expression de R. Cintré.

Nous avons déjà montré, en examinant les églises et les chapelles de Clisson combien les expériences poitevines l'avaient marqué. Une abbaye poitevine Saint-Jouin-de-Marnes exerce un droit de patronage sur la Trinité et Saint-Jacques. L'école architecturale du Poitou a initié l'architecture locale, les façades occidentales, introduisant notamment le clocher-mur. Une vie religieuse intense s'est développée à Clisson, marquée notamment par l'existence de plusieurs confréries ou «fraeries» de piété, placées sous les vocables de Saint-Michel, de Saint-Jean-l'Évangéliste, de Sainte-Foy, de Saint-Michel du Temple⁷⁷.

La ville n'est pas en retard en matière d'enseignement puisque des écoles sont signalées en 1467-1468 sous la direction de maître Guillaume Marquier auquel succède, par décision du duc François II, maître Pierre Du Boys⁷⁸. Des hommes de loi, reconnaissables à leurs titres et à leurs fonctions (notaires, avocats, procureurs) se rencontre plus nombreux à la fin du Moyen Âge et sous la Renaissance⁷⁹. C'est auprès de la ville qu'est né Jean Meschinot, un écuyer de François II, maître d'hôtel de la duchesse Anne, un des poètes les plus féconds de Bretagne, auteur des Lunettes des Princes.

Mais d'«éminens pérills» pèsent en permanence sur Clisson

Les marches sont des régions dangereuses à problèmes sans fin.

⁷⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n° 3 f° 36 v°, 77, 126 v°, 135, 144.

⁷⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6 f° 164 (13 octobre 1468). Voir MAÎTRE, L., *L'instruction publique dans les villes et dans les campagnes du comté nantais avant 1789*, Nantes, 1882 et JONES, M., «L'enseignement en Bretagne à la fin du Moyen Âge», *M.S.H.A.B.*, tome LIII, 1975-1976 p. 33-49.

⁷⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1830 n°3 f° 145 : maître Julien Avril «licencié es loix», lieutenant du juge ordinaire de la cour en 1549. Nous avons relevé également à cette date les noms de plusieurs maîtres : Jehan Guérion, Nicolas Martin, Jacques Guérin, Noël Richard, Julien Avril...

1 – Il n'y a guère d'année sans tiraillements entre les seigneurs voisins, sans l'ouverture ou la poursuite de débats qui portent sur le tracé de la frontière, sur l'exercice des droits féodaux, de la justice, sur les exigences du guet, sur les exemptions réelles ou supposées d'impôts par privilège dûment enregistré à la chambre des comptes ou découlant d'usages invérifiables, sur l'inverse, des excès fiscaux car chaque pays limitrophe a tendance à exiger plus que ce qu'il est autorisé à lever. De cette situation si particulière découlent des enquêtes, des contraintes, des saisies de biens, des procès. Ainsi en 1409, des paroissiens de Cugand et de Gétigné qui refusent de payer l'impôt au duc sont emprisonnés dans la forteresse⁸⁰. Trop souvent, les officiers ducaux, trop zélés ou malhonnêtes, réclament, des arriérés ou «arréages» d'impôts, calculés, on ne sait comment et remontant à plusieurs années ! On parlerait maintenant de racket, un anachronisme, bien sûr, mais recouvrant des expressions aussi commune qu'«oppressions».

La bonne foi n'est pas forcément de mise chez les administrés qui tirent parti de l'ambiguïté juridique des statuts en marche pour essayer d'échapper à leurs obligations. Il est de bonne guerre de se dire poitevin quand le duc de Bretagne réclame des impôts et breton dans le cas inverse !

2 – Les marches sont des zones où des méfaits se commettent, où se réfugient des marginaux vivant en dehors des structures sociales et administratives courantes.

On y rencontre toutes sortes de gens : des travailleurs mal considérés (charbonniers, «boisiers»), des pauvres sans abri ou «desherbergés», plus qu'ailleurs des malades hideux comme les ladres et surtout les pires forbans, isolés ou en bandes, qui commettent des «excès, dommages et pilleries». L'avantage pour ces gens de sac et de corde est d'essayer de profiter de la situation si particulière des marches pour échapper aux tribunaux seigneuriaux à une époque où il n'existe pas de véritables accords d'extradition, même si les officiers des deux juridictions font parfois des «voaiges» pour satisfaire le désir de «vengeance» (sic) du duc et réclamer des délinquants. Clisson est donc toujours en état d'insécurité. Des bandes de scélérats y circulent dans sa campagne et pénètrent dans ses faubourgs, «détroussent, jarretent, battent, pillent» en toute impunité⁸¹...

⁸⁰ CINTRÉ, R., *les marches, op. cit.*, p. 45 et «Pouvoirs politiques et lieux de contestation dans les marches séparantes de Bretagne et de Poitou au XV^e siècle», *M.S.H.A.B.*, tome LXVIII, 1991, p. 71-86.

⁸¹ CINTRÉ, R., «Délinquance et répression dans les marches de Bretagne au XV^e siècle», *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, tome 131, 1996, p. 69-85 ; LEGUAY, J.-P., «La criminalité en Bretagne au XV^e siècle, délits et répression», *Actes du 107^e congrès national des sociétés savantes, Brest 1982, Bulletin philologique et historique du C.T.H.S.*, Paris, 1984.

Ces violences font d'autant mal que les honnêtes gens souffrent, certaines années, de fléaux naturels, de tempêtes, de «stérilités» des blés, d'épizooties, d'épidémies. La peste ou une autre «mortalité» se manifeste à plusieurs reprises ici comme ailleurs, notamment en 1462-1464, 1472, 1483, 1500⁸².

Il n'est donc pas étonnant que la population des marches soit faible comme le montrent des enquêtes fiscales, notre seul moyen de recherche démographique. La réformation des feux de Bretagne rappelle que certaines personnes paient le fouage, l'impôt roturier breton, par unité fiscale. Une commission a été dépêchée sur place pour vérifier le nombre de feux fiscaux ou de ménages de contribuables et voir s'il y a eu un changement par rapport à une estimation précédente faite à une date inconnue, fin XIV^e ou début XV^e siècle. On lit ceci : «Nostre-Dame de Clisson où souloit (qui avait l'habitude d') avoir X feux, enquise (enquêtée) par Jehan Coupegeorge et Guillaume Chausse le XXIII^e jour de janvier l'an mil IIII C XXVIII (1428), au raport desquelx y a présent demourans en ladite paroesse III nobles personnes et XXIII (contribuables) ramenez à VIII feuz, pour le quel nombre, ils fourniront le temps avenu, avecques du fouage de XII sous VI deniers par feu derroinement ordrené VIII feuz. Expédié le XXVI^e jour de febvrier l'an mil IIII C XXVIII.» Au même moment, toujours selon l'enquête de 1428, Saint-Briz, pour Saint-Brice, qui eut dans un passé récent 17 contribuables soumis au fouage compte maintenant un officier et 5 pauvres exonérés et 23 contribuables ramenés à 5 feux 2/3. La Madeleine qui eut de son côté 39 contribuables, a désormais un sergent du duc, 5 pauvres et 45 contribuables inscrits pour 13 feux. Ces estimations sont partielles, ne livrent qu'une partie des roturiers imposés. Mais on note déjà une baisse par rapport au début du siècle, d'autant plus sensible que la population totale de l'agglomération doit être réduite⁸³.

3 – Avec les délinquants, l'autre danger est représenté par le passage des armées, des chevaliers avec leurs escortes, des routiers et autres soudards qui franchissent les marches et font étape à Clisson à toutes les époques de l'histoire et plus précisément pendant les années de la guerre de Cent Ans et des conflits entre la France et la Bretagne. Les celliers, les étables et les granges sont vidés, les maisons incendiées, la population en fuite.

J.-C. Cassard a parlé de «banditisme militaire en Bretagne»⁸⁴. L'arrière-pays clissonnais est menacé des pires excès commis par une sol-

⁸² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7 f°39 v°, la peste arrive à Clisson le 19 février 1472.

⁸³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2988 f° 23 v°, 24.

⁸⁴ CASSARD, J.-C., «Regards sur la violence durant la guerre de Succession», *Kreiz 13, Etudes sur la Bretagne et les Pays Celtiques*, 2000, p. 127.

datesque aveugle. Les guerres menées pour la défense de l'indépendance bretonne obligent les responsables de Clisson à renouveler le matériel de guerre auprès de canonniers, de «brigandiniens» (ou fabricants d'armures), «d'heaulmiers» (ou fabricants de casques), de «salpêtriers» (salpêtre pour la poudre), à entreprendre des travaux de défense, «à emparer la place» comme on disait à l'époque, donc à détruire des maisons, à saisir des terrains dans l'intérêt public⁸⁵. Chaque menace de rupture amène la venue de forces supplémentaires qui logent chez l'habitant et réquisitionnent des vivres. Au même moment, les routes et les ponts sont coupés, les marchands ne se déplacent plus sans autorisation et à leurs risques et périls. En août 1488, deux frères Jehan et Pierre Le Petit de Clisson et leurs correspondants, trois négociants venus d'ailleurs, Jehan Le Lièvre, Guillaume du Temple et Jehan Blanchart doivent être munis d'une autorisation spéciale pour venir en ville apporter du sel, du cuir, du fer et de la cire jusqu'à concurrence de la somme de 600 livres monnaie⁸⁶.

La menace est bien réelle. Dès l'année 1467, des soldats aux ordres de Louis de Belleville, capitaine de Montaigu, arrivent aux abords de la ville mise en émoi et jamais le calme ne reviendra vraiment pendant une vingtaine d'années. De son côté, les soldats de la garnison de Clisson ne sont pas des modèles de vertu et ont tendance à vivre aux dépens des ruraux, tout comme leurs collègues de Tiffauges, de Machecoul ou de la Bénaste⁸⁷. Le danger que l'on sent venir décourage les marchands (1472). L'installation à demeure des troupes de Charles VIII en 1487 pour mieux surveiller Nantes et opérer dans le reste du duché n'améliore pas la situation.

*
* *

L'histoire de Clisson est celle d'une petite bourgade close mais dotée de vastes faubourgs ruraux sous la protection d'une forteresse, un exemple complet d'architecture militaire qu'offre la Bretagne avec Châteaubriant, Fougères, Nantes ou Vitré.

Jean-Pierre LEGUAY

⁸⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 214 (états des guerres de Bretagne des dernières années d'indépendance).

⁸⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6 f° 146 v°-147 v°, B 10 f° 193, B 11 f° 248 v°. Voir CINTRÉ, R., «La résistance au guet et à la garde au xv^e siècle», *M.S.H.A.B.*, tome LXIX, 1992, p. 223-234.

⁸⁷ CINTRÉ, R., *Les marches*, op. cit., p. 171.